



RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE L'OFFICE DES TRANSPORTS DE LA CORSE

Sommaire

I. Gestion Administrative assurée par le Secrétariat Général

- A. Tenues du Conseil d'Administration
- B. Gestion du Courrier
- C. Gestion des Moyens
- D. Gestion des Marchés

II. Gestion des ressources humaines assurées par le Secrétariat Général

III. Gestion financière et comptable assurée par le Service Financier

- A. Etat des Recettes
- B. Etat des Dépenses
- C. Trésorerie
- D. Délai de paiement et CHD (Paierie Régionale)

IV. Contrôle de gestion assuré par le contrôleur de gestion

V. Missions et conventions de Délégation de Service Public assurées par le Département Aérien et Maritime

- A. Préambule
- B. Service Aérien
- C. Service Maritime



I. Gestion administrative assurée par le Secrétariat Général

A. Tenues du Conseil d'Administration

Au cours de l'année 2024, le Conseil d'administration de l'Office des Transports de la Corse (OTC), conformément à l'article 7 de ses statuts, s'est réuni à six reprises sous la présidence de Mme MATTEI Flora, Conseillère exécutive :

- **1. Le 15 janvier 2024**

Nombre total des membres du Conseil d'Administration : 32

Nombre de membres du Conseil d'Administration présents ou représentés : 23

Lors de cette séance, les membres présents ou représentés du Conseil d'Administration ont approuvé :

- Le procès-verbal du Conseil d'administration de l'OTC en date du 11 décembre 2023 ;
- Le rapport relatif à la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2023, qui est une régularisation budgétaire ;
- Le rapport relatif à l'avenant n° 1 au marché d'audit comptable et financier de la Délégation de Service Public aérienne par le groupement CORSE AUDIT – EUROCIF, pour la période 2020-2023. Faisant suite à cette prolongation, le nouveau montant du marché public s'élève à 157.500,00 €.

- **2. Le 26 février 2024**

Nombre total des membres du Conseil d'Administration : 32

Nombre de membres du Conseil d'Administration présents ou représentés : 25

Lors de cette séance, les membres présents ou représentés du Conseil d'Administration ont constaté que le Budget Primitif de l'Office des transports de la Corse, pour l'exercice 2024, est arrêté en dépenses à la somme de 242.512.159,00 € et en recettes, à la somme de 242 512 159,00 €. Ce Budget Primitif 2024 ne serait pas viable avec le montant de DCT initial. En effet, sans la dotation exceptionnelle 40 M€ inscrite à la Loi de Finances rectificative pour 2023, en l'état actuel des prévisions, l'Office des transports se trouverait dans une impasse budgétaire.

Ils ont pris acte :

- De la tenue du débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024, conformément aux dispositions de l'article L 4311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ils ont également approuvé :

- Le procès-verbal du Conseil d'administration de l'OTC en date du 15 janvier 2024.



- Le rapport relatif aux crédits d'investissement en date du 26 février 2024 donnant autorisation au Directeur Général de l'établissement pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements qui s'élèvent à 6 141 € et ce, jusqu'au 15 avril 2024.
- Le rapport d'activité 2023 de l'Office des Transports de la Corse.
- Le rapport relatif au marché de location de véhicules et services annexes en date du 26 Février 2024. Autorise également le Directeur Général à signer l'avenant n°1 au marché de location de véhicules et services annexes de l'OTC
- Le rapport relatif à la convention d'assistance juridique avec la SELARLU LUISI Avocat dans le cadre des contentieux sociaux de l'Office des Transports de la Corse. Autorise également le Directeur Général à signer une convention d'assistance juridique avec la SELARLU LUISI Avocat dans le cadre des contentieux sociaux de l'Office des Transports de la Corse.
- Le rapport relatif à l'ouverture de lignes aériennes et maritimes entre la Corse et la Sardaigne.
- Le rapport portant sur les mandats donnés à la Présidente et au Directeur Général de l'OTC afin de signer la convention de groupement de commande entre la Collectivité de Corse et ses Agences et Offices pour l'infogérance d'applications informatiques ; les autorise également à signer la convention de groupement de commande avec la Collectivité de Corse pour l'infogérance d'applications informatiques.
- Autorise le Directeur Général de l'OTC à signer la convention d'assistance juridique avec le cabinet LATOURNERIE WOLFROM AVOCATS dans le cadre de l'ouverture, par la Commission Européenne, d'une procédure formelle d'examen relative à la Délégation de Service Public maritime 2023-2029.
- Approuve le rapport relatif au renouvellement des Conventions de Délégation de Service Public Aériennes pour l'exploitation de service aériens réguliers entre les aéroports de Corse et l'aéroport de Paris Orly à compter du 25 mars 2024.

• **3. Le 15 avril 2024**

Nombre total des membres du Conseil d'Administration : 32

Nombre de membres du Conseil d'Administration présents ou représentés : 22

Ils ont pris acte :

- Du rapport d'information relatif à la future desserte aérienne de service public et aux obligations de service public (OSP) imposées à compter du 1^{er} janvier 2024 sur les services aériens réguliers entre Paris Orly, Marseille et Nice d'une part, et Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari d'autre part ;
- Du rapport d'information relatif au point d'étape secteur aérien : Délégation de Service Public 2024-2027.

Ils ont également approuvé :

- Le procès-verbal du Conseil d'administration de l'OTC en date du 26 février 2024



- Le Compte de Gestion de l'exercice 2023 de l'Office des transports de la Corse présenté par Madame Martine STAEBLER, Payeur de Corse, Comptable public de l'Office des transports de la Corse, et ce après s'être assuré qu'elle y a bien retracé toutes les opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2023.
- Le Compte Administratif de l'exercice 2023 de l'Office des transports de la Corse, et ce après avoir constaté les identités parfaites de valeurs figurant sur le Compte Administratif avec le Compte de Gestion relatives aux opérations budgétaires de l'exercice 2023.
- Le report du Résultat de clôture de l'exercice 2023 de la section Fonctionnement, soit 55 513 168.68 € au Budget Primitif de l'exercice 2024.
- Le rapport KLOPFER sur l'analyse financière prospective de l'Office des Transports de la Corse.
- Le Budget Primitif de l'Office des Transports de la Corse pour l'exercice 2024, après avoir constaté que le BP de l'OTC est arrêté en dépenses à hauteur de 242 134 539,29 € et en recettes à hauteur de 242 546 029,97 €.
- Le rapport relatif à la modification des grilles statutaires du personnel de l'Office des Transports de la Corse. Le Conseil d'administration mandate également le Directeur général de l'OTC pour entreprendre et mettre en œuvre toutes procédures nécessaires à l'exécution de l'article 1.
- Le rapport relatif à la mise en place d'une garantie complémentaire de remboursement de frais médicaux. Le Conseil d'administration mandate également le Directeur général de l'OTC pour entreprendre et mettre en œuvre toutes procédures nécessaires à l'exécution de l'article 2. Autorise l'OTC à étudier les différentes opportunités afin de souscrire un contrat de couverture frais de santé pour ses agents.

• **4. Le 15 juillet 2024**

Nombre total des membres du Conseil d'Administration : 32

Nombre de membres du Conseil d'Administration présents ou représentés : 23

Lors de cette séance, les membres présents ou représentés du Conseil d'Administration ont pris acte :

- Du rapport relatif au Point d'étape secteur Maritime ;
- Du rapport relatif au Point d'étape renouvellement service public Aérien ;
- Du rapport relatif à la situation exposée par le Directeur Général concernant la signature d'un avenant n°1 à la Convention d'assistance juridique avec le cabinet OYAT.

Ils ont également approuvé :

- Le procès-verbal du Conseil d'administration de l'OTC en date du 15 avril 2024
- Le rapport relatif aux risques liés à l'insuffisance du montant de DCT pour assurer la compensation financière des délégataires titulaires des DSP Aérienne et Maritime.



- Le rapport relatif à la création d'un réseau aérien sur un axe Nord-Sud desservant la Toscane (Pise), la Corse (Bastia et Ajaccio) et la Sardaigne (Olbia et Cagliari).
- Le Rapport relatif à la délégation au Directeur Général pour toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés. Il s'agit d'un mandat d'instruction, d'organisation des tâches, et non pas de décision. En effet, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, la décision finale appartient au Conseil d'Administration de l'établissement et cette délégation sera renouvelable chaque année par délibération du conseil d'administration OTC.
- Le rapport relatif à la mise en place d'une garantie complémentaire de remboursement de frais médicaux en date du 15 juillet 2024. La nouvelle couverture collective complémentaire obligatoire est souscrite auprès de la Mutuelle de la Corse.
- L'annulation de la délibération n° CA 05/2016 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 16 Mars 2016.
- Le rapport relatif à la directive environnementale UE n°2023/959 dite ETS en date du 15 juillet 2024. Le Conseil d'administration mandate également le Directeur de l'OTC afin de mener les discussions avec les compagnies délégataires ainsi qu'avec la CDC afin de mettre en œuvre un mécanisme de financement permettant de réduire l'impact financier auprès du consommateur final.

• **5. Le 25 novembre 2024**

Nombre total des membres du Conseil d'Administration : 32

Nombre de membres du Conseil d'Administration présents ou représentés : 22

Lors de cette séance, les membres présents ou représentés du Conseil d'Administration ont pris acte :

- Du rapport relatif au point d'étape secteur Maritime : Délégation de Service Public 2023-2029 ;
- Du rapport relatif au point d'étape secteur Aérien : Délégation de Service Public 2020-2023 ;
- Du rapport relatif aux virements de crédits du chapitre des Dépenses imprévues ;
- Du rapport relatif au virement de crédits en date du 25 novembre 2024 provenant de la ligne budgétaire « Dépenses imprévues » pour provisionner les Comptes Epargne Temps ainsi que les congés payés des salariés, à hauteur respectivement de 86.000,00 et de 80.000,00 €. Une ligne budgétaire a été créée au chapitre 012, article 6412.

Ils ont également approuvé :

- Le procès-verbal du Conseil d'administration de l'OTC en date du 15 juillet 2024.



- Le rapport relatif à la création et à l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour la gestion des aéroports de Corse et au Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des ports de Corse ; comme suit :
 - . Décide conformément aux dispositions des articles L.5721-2 du CGCT, de créer et d'adhérer, au 1^{er} janvier 2025, au Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des aéroports de Corse regroupant la Collectivité de Corse, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse, l'Office des Transports de la Corse, l'Agence de Développement Economique de la Corse et l'Agence du Tourisme de la Corse.
 - . Décide que le SMO pour la gestion des aéroports de Corse aura pour objet d'aménager, d'entretenir, de gérer les aérodromes d'Ajaccio-Napoléon Bonaparte, Bastia-Poretta, Calvi-Sainte Catherine, Figari-Sud Corse.
 - . Approuve les statuts dudit Syndicat tel qu'annexés à la présente délibération qui précisent notamment la représentation des membres au sein du Comité Syndical ainsi que le mode de financement.
 - . Décide, conformément aux dispositions des articles L.5721-2 du CGCT, de créer et d'adhérer, au 1^{er} janvier 2025, au Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des ports de Corse regroupant la Collectivité de Corse, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse, l'Office des Transports de la Corse, l'Agence de Développement Economique de la Corse et l'Agence du Tourisme de la Corse.
 - . Décide que le SMO pour la gestion des ports de Corse aura pour objet d'aménager, d'entretenir et de gérer les ports de commerce d'Ajaccio, de Bastia, de Bonifacio, d'Ile-Rousse, de Porto-Vecchio et de Propriano.
 - . Approuve les statuts dudit Syndicat tel qu'annexés à la présente délibération qui précisent notamment la représentation des membres au sein du Comité Syndical ainsi que le mode de financement.
 - . Autorise Madame la Présidente de l'OTC à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
 - . Sollicite auprès des services de l'Etat, les arrêtés préfectoraux portant création du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des aéroports de Corse et portant création du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des ports de Corse.
- Le rapport relatif au Compte Financier Unique en date du 25 novembre 2024.
- Le rapport relatif aux modalités de versement d'une allocation de départ à la retraite aux agents de l'OTC : conformément à l'article 17 des Statuts du personnel de l'Office des Transports de la Corse, les membres du Conseil d'administration de l'OTC décident à l'unanimité des présents et représentés, **qu'**« une allocation de départ à la retraite est attribuée à chaque agent ayant été employé par l'OTC durant cinq ans au moins » **et que** « son montant est fixé à un mois de salaire net par tranche de cinq ans d'ancienneté sans que cette allocation dépasse 6 mois de salaire net perçu par l'agent au jour du départ en retraite ».



• **6. Le 16 décembre 2024**

Nombre total des membres du Conseil d'Administration : 32

Nombre de membres du Conseil d'Administration présents ou représentés : 22

Lors de cette séance, les membres présents ou représentés du Conseil d'Administration ont pris acte :

- Du rapport relatif aux Comités de Suivi Environnementaux, Economiques et Juridiques (CSE EJ) aériens et maritimes en date du 16 décembre 2024 ;
- Du rapport d'information sur la procédure formelle relative au Service Public maritime 2023-2029. La Commission Européenne approuve les Conventions de Délégation de Service Public attribuées à Corsica Linea et à La Méridionale, et déclare les Compensations de Service Public compatibles avec les règles UE relatives aux aides d'Etat.
- Du contenu et de la portée du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Bastia, le 29 octobre 2024, sur les trois conventions de Délégation de Service Public (DSP) conclues avec la société Corsica Linea, entre le 1^{er} octobre 2019 et le 31 décembre 2020, des services de transport maritime de marchandises et de passagers entre le port de Marseille et les ports d'Ajaccio, de Bastia et de l'Île Rousse.

Ils ont également approuvé :

- Le procès-verbal du Conseil d'administration de l'OTC en date du 25 novembre 2024
- Le rapport d'audit des comptes 2023 de la Délégation de Service Public aérienne 2020-2023, ce vote faisant suite à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes de Corse car dans ce rapport, figurent des montants importants qui demandent un positionnement du Conseil d'Administration. L'audit comptable et financier Eurocif-Corse Audit a effectué toutes les vérifications de manière approfondie sur les données fournies par les délégataires, sur chacune des lignes concernées par les conventions.
- Le rapport relatif au suivi des recommandations formulées dans le Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'Office des Transports de la Corse : définition des Obligations de Service Public et des Délégations de Service Public relatives aux transports aériens pour les exercices 2017 et suivants. En conséquence, autorise sa communication au Président de la Chambre Régionale des Comptes de Corse.
- Le rapport relatif à la désignation d'un représentant de l'Office des Transports de la Corse au conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse et désigne, à l'unanimité des présents et représentés, M. LUCCIONI Don Joseph pour y siéger comme représentant de l'OTC. Cette désignation se fera par arrêté du Président du Conseil Exécutif de Corse sur proposition du conseil d'administration de l'OTC.

*

*

*



Lors des séances de l'année 2024, le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse a adopté 41 délibérations.

*
* *

B. Gestion du courrier

En ce qui concerne le service du courrier, en 2024, 247 courriers sont enregistrés à l'arrivée et 196 au départ.

C. Gestion des moyens

- **Parc automobile**

L'Office des Transports de la Corse détient quatre véhicules de service :

- Un véhicule affecté à la Présidence
- Un véhicule affecté à la Direction Générale
- Deux véhicules affectés au site d'Ajaccio
- Deux véhicules affectés au site de Bastia

- **Flotte de téléphonie mobile**

L'Office possède onze téléphones portables attribués au Directeur Général, au Secrétaire Général, au chef du service administratif, au directeur financier, au Responsable du service aérien et maritime, à la cheffe du service aérien, à la cheffe du service maritime, le coordinateur des services, l'agent fret export plus, l'assistante du Responsable du service aérien et maritime et à l'assistante du Directeur Général.

D. Gestion des marchés

Le Secrétariat Général intervient pour l'ensemble des marchés/achats liés aux activités et au fonctionnement de l'Office des Transports de la Corse. Le rôle des agents est essentiellement de conseiller et répondre aux attentes des services, puis de procéder à la passation des marchés/achats pour les besoins estimés à plus de 40 000 € HT. L'ensemble des procédures se fonde sur les principes suivants :

- Respect des principes de la commande publique
- Liberté d'accès à la commande publique
- Egalité de traitement des candidats
- Transparence des procédures.

Missions :

- Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- Publication des marchés
- Réception des offres et candidatures



- Ouverture des plis
- Transmission aux services acheteurs pour analyse
- Réception du rapport d'analyse et tenue des commissions compétentes
- Notification au candidat retenu
- Réponse aux candidats non retenus
- Instruction des adaptations des marchés en cours d'exécution (Avenants, etc.)
- Suivi administratif et financier des marchés attribués
- Rédaction des rapports correspondants au Conseil d'Administration

L'article 10 du Règlement intérieur du Conseil d'administration concernant les marchés public a été modifié et les conditions d'envoi des convocations à la commission des marchés remaniées. En effet, afin de permettre aux membres de la CAO de disposer des documents relatifs à la réunion ceux-ci doivent être envoyés en même temps que les convocations à la commission. Cela permet aux commissaires d'en prendre connaissance avant la réunion et d'interroger les services sur les points qu'ils souhaitent éclaircir.

Au cours de l'année 2024 l'Office des Transports de la Corse a lancé trois procédures d'appel d'offre, signé deux conventions et a conclu deux avenants :

- **Marché d'Audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP aériennes pour 24-27 entre la Corse et le Continent**

Ce marché a été publié le 2 septembre 2024 et les candidats ont déposé les plis le 15 octobre 2024. Trois candidats ont répondu à cet appel d'offre. Les analyses des services sont terminées et le rapport d'analyse des offres doit être présenté aux différentes commissions afin d'être attribué.

- **Marché d'Audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.29 sur la période allant du 01.01.25 au 31.12.27 entre la Corse et le Continent.**

Ce marché a été publié le 31 octobre 2024 et les candidats ont déposé les plis le 12 décembre 2024. Cinq candidats ont répondu à cet appel d'offre. Les analyses des services sont terminées et le rapport d'analyse des offres doit être présenté aux différentes commissions afin d'être attribué.

- **Marché Accompagnement économique, comptable et financier de l'OTC dans le domaine du transport maritime de la Corse à compter du 01/04/2025 pour une durée de 24 mois**

Les prestations attendues devront permettre à l'OTC de déterminer l'impact financier et d'étudier les propositions faites par les délégataires dans le cadre de l'article 11.2 des contrats de CDSP, et de l'accompagner dans la prise de décision.



Ce marché a été publié le 4 décembre 2024 et les candidats ont déposé les plis le 9 janvier 2025. Cinq candidats ont répondu à cet appel d'offre. Les analyses des services sont terminées et le rapport d'analyse des offres doit être présenté aux différentes commissions afin d'être attribué.

- **La signature d'une Convention avec le cabinet Latournerie Wolfrom (LWA) dans le cadre de la procédure formelle d'examen et de l'assistance en matière de droit européen et de mise en œuvre de la réglementation relative aux aides d'état, notamment dans la préparation et le suivi des procédures devant être conduites auprès de la Commission Européenne dans le cadre de la mise en œuvre de la desserte maritime de la Corse, dans un contexte précontentieux et contentieux important.**

- **La signature d'une convention d'assistance juridique avec la SELARLU LUISI Avocat dans le cadre des contentieux sociaux de l'Office des Transports de la Corse**

L'Office des Transports de la Corse est opposé à plusieurs de ses anciens salariés dans plusieurs litiges sociaux.

Ces litiges ont donné lieu à une procédure qui s'est achevée par des arrêts rendus par la Cour d'appel de Bastia (chambre sociale) le 22 décembre 2021. Ces arrêts ont fait l'objet de pourvois en cassation de l'Office des Transports de la Corse et des anciens salariés. La Cour de cassation (Chambre sociale) a rendu deux arrêts de rejet sur tous les moyens le 8 novembre 2023. La procédure se poursuit donc devant les juridictions spécialisées en la matière qui devrait fixer une audience prochainement.

Dans le cadre de ces procédures, l'OTC fait donc appel à un cabinet d'avocats en mesure de l'assister et de le représenter.

- **Avenant concernant le marché de location des véhicules de service de l'OTC.**

Le LOT N°1 concernait les 2 véhicules de direction et le LOT N°2 concernait les 3 véhicules de services de l'OTC.

Le marché initial prévoyait effectivement 3 véhicules de service.

Cependant, au vu de la montée en puissance de l'Office et du recrutement de personnel depuis les derniers mois, un second véhicule de service sera nécessaire sur le site de Bastia.

Le marché étant à « bons de commande » et la totalité de l'enveloppe n'ayant pas été utilisée sur les 3 véhicules déjà commandés, cela n'aura pas d'incidence financière.



Un devis a été demandé au titulaire du marché pour un véhicule de gamme inférieure restant malgré tout bien équipé afin que le véhicule commandé reste dans le budget du marché.

- **Avenant concernant le marché Audit comptable et financier portant sur l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et le suivi de la compensation financière allouée à la convention de délégation de service public aérienne 2020-2023 entre la Corse et le continent (Lot N°01) pour un montant de 6250€HT.**

A l'occasion du lancement et de la conduite de la procédure de consultation pour la désignation des titulaires des conventions de délégation de service public pour l'exploitation, pour la période courant à compter du 1er janvier 2024, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse Ajaccio, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part et ;

- aux termes d'une procédure de consultation qui a donné lieu à la publication d'un avis de concession au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics, respectivement les 11 et 13 mai 2023, pour les 10 lots concernés par cette procédure,

- ainsi que des négociations se sont déroulées en septembre et octobre 2023 avec les candidats admis à négocier ;

Il est apparu que le montant cumulé des demandes de compensation financière sollicitées par les candidats dans le cadre de leur offre améliorée sur l'ensemble des lots s'est révélé supérieure au montant de la dotation de continuité territoriale (DCT) disponible.

Ces circonstances ont conduit la Commission de délégation de service public qui s'est réunie le 24 octobre 2023 à émettre un avis favorable pour :

- L'attribution des lots n° 2, 3, 5, 6, 9 et 10 à la compagnie Air Corsica,
- La poursuite des négociations concernant les lots n° 1, 4, 7 et 8 et partant
- La prolongation de la durée des conventions de délégation de service public portant sur lesdits lots 1, 4, 7 et 8 jusqu'au 24 mars 2024.

Dans ces circonstances, les modalités d'attribution du Lot N° 01 du marché actuel susmentionné d'Audit de la DSP aérienne ne couvre pas la période de prolongation des contrats concernant les lignes parisiennes.

Il est donc apparu nécessaire de prolonger pour ledit Lot N° 01 du marché N° 202004221032, la mission d'Audit de la DSP aérienne, pour une période courant du 01.01.2024 au 24.03.2024.

C'est dans ce contexte que les Parties se sont rapprochées en vue de conclure le présent avenant conformément aux dispositions de l'article R. 2194-5 du Code de la commande publique qui prévoient que « *le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir* », afin d'intégrer les diligences découlant directement de la survenance des circonstances exceptionnelles.



II. Gestion des ressources humaines assurée par le Secrétariat Général

Effectifs de l'Office des Transports de la Corse

L'effectif global de l'OTC au 31 décembre 2024 se définit comme suit :

	Etat au 31/12/2024		
	Effectifs en place	Postes budgétaires	TOTAL
	CDI	Non pourvus	
Catégorie A	9	0	9
Catégorie B	7	0	7
Catégorie C	3	0	3
Total	19	0	19

III. Suivi financier et comptable assuré par le service financier

La gestion des opérations de fonctionnement courantes :

- Suivi des facturations via l'application Chorus
- Gestion des charges générales
- Mandatement et suivi des DSP
- Service de la paie, des déclarations fiscales et sociales, des opérations d'ordre.

Operations budgétaires :

- Arrêté des comptes de l'exercice via la mise en place du CFU (document commun à l'ordonnateur et au comptable), les reports des résultats.
- Elaboration et le suivi de l'exécution budgétaire.
- Décision budgétaire modificative

Activités autres du service :

- Participation aux différentes réunions et conseils d'administrations.
- Participation aux comités économiques et juridiques DSP aérienne et maritime.

Eléments notables relatifs à l'exercice 2024 :

- Les dépenses ont généré un volume de 777 mandats
- Les recettes ont généré un volume de 33 titres
- Les opérations d'ordre ont généré 7 mandats et titres



- Les annulations ont généré 3 mandats

Ce qui correspond à 17 opérations d'ordonnancement en moyenne par semaine (en jours travaillés).

Les rattachements de charges DSP pour : 8 261 051,00

A. Etat des Recettes :

En fonctionnement - Etat des subventions et prestations :

Libellé	CA 2024	Report	Total budgété	Mandatés
Etat		55 158 304.52	242 104 539.29	235 275 868.13

En investissement état des subventions, reports et prestations :

Libellé	CA 2024	Report	Total budgété	Mandatés
Etat		354 864.16	33 702.29	26 910.71

B. Etat des Dépenses :

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Budgété	Réalisé	Solde
Frais généraux	1 983 000.00	1 662 054.92	- 320 945.08
Frais personnel	1 896 789.50	1 805 452.94	- 5 411.05
Reliquats	0.00	0.00	0.00
Autres charges (DSP)	233 391 337.00	223 347 734.95	- 10 043 602.05
Amortissements	33 702.29	33 702.29	0.00
Rattachements		8 346 976.51	
Provisions	80 000.00	79 946.52	- 53.48
TOTAL	237 271 126.50	235 275 868.13	- 1 995 258.37

Dépenses d'investissement

Libellé	Budgété	Réalisé	Solde
Immo. Incorporelles			
Immo corporelles	30 000.00	26 910.71	- 3 089.29
Immo en cours			
TOTAL	30 000.00	26 910.71	- 3 089.29

C. Trésorerie :

Au 31/12/2024, le montant de la trésorerie de l'Office des Transports de la Corse s'élève à **53 612 728.04 €**, compte tenu des opérations engagées et non soldées.



D. Délai de paiement et CHD (Paierie Régionale)

Le délai moyen de paiement moyen annuel est de 3.5 jours, bien en deçà du délai réglementaire (20 jours pour l'ordonnateur).

Le contrôle hiérarchisé de la dépense par le comptable public, avec la vérification sur plus de 600 lignes de mandats représentant environ : 215 000 000.00 Euros.

IV. Contrôle de gestion assuré par le contrôleur de gestion

L'Office des Transports de la Corse a recruté, au mois de février 2024, un Contrôleur de Gestion des contrats de Délégation de Service Public (DSP).

Au sein de la structure de l'OTC, le Contrôleur de gestion CDSP assure une mission d'expertise d'analyse financière liée aux contrats de DSP. Il s'inscrit dans une logique d'appui méthodologique en matière d'audit et de suivi économique et financier des conventions de DSP maritimes et aériennes.

Cet outil de contrôle de gestion s'est développé au cours de l'année afin de procéder à la réalisation d'analyses économiques et financières relatives à l'exécution des conventions de DSP. Il produit également des avis motivés sur le plan économique et financier sur des propositions d'évolution des contrats (avenant/revoyure etc.)

Le Contrôleur de gestion participe également aux comités de suivi économique, environnemental et juridique (CSEEJ), à différentes réunions, ainsi qu'au suivi mensuel des rapports d'activité des compagnies délégataires.



V. Missions relevant des conventions de Délégation de Service Public assurées par le Département Aérien et Maritime

A. Préambule

Le Département Aérien et Maritime, placé sous l'autorité du Responsable du département, assure le suivi et le contrôle de l'exécution des différents contrats de DSP aérienne et maritime.

Il assiste et conseille la Direction, et assure la coordination des différentes missions des AMO et conseils.

Concernant le transport aérien, la procédure d'attribution pour la DSP 24-27 sur le secteur Orly-Corse et le suivi de la DSP en cours sur l'ensemble des lignes de SP ont donné lieu à un nombre important de réunions.

Concernant le secteur maritime aussi, un grand nombre de réunions ont été organisées pour le suivi de la deuxième année de la DSP 23-29. Les contentieux liés aux avenants des conventions de la DSP 2019-2020 ont été gagnés auprès du TA de Bastia. De plus la Commission Européenne a validé dans son intégralité le périmètre des conventions de DSP 23-30.

Le maintien des réunions hebdomadaires a permis d'assurer un dialogue permanent au sein du département, en étant à l'écoute des agents et de leurs attentes, et garantir ainsi la bonne exécution du service.

Ces réunions ont été complétées par trois séances de reporting des actions menées.

B. Secteur Aérien

1. Organisation du service aérien

Le service aérien est composé de 2 agents (la Cheffe de service et son assistant). Ses interactions avec les autres services ou cellules de l'OTC sont régulières.

Le service est accompagné par une Assistante Accréditation qui a en charge principalement le suivi des données accréditation mais aussi des doléances. Elle est de plus un appui d'analyse statistique pour le déroulement des CSO.



2. L'activité du service aérien

Il fait partie Département Aérien et Maritime et est en relation avec les services opérationnels des compagnies délégataires, des concessions aéroportuaires ou encore de la DGAC.

Il a pour fonction principale le suivi de l'exécution des contrats de DSP et le contrôle du respect des OSP.

Afin de respecter les dates liées aux obligations contractuelles, un calendrier de suivi des DSP semestriel a été mis en place.

3. Contexte général de la desserte aérienne de service public (DSP) 24-27

L'année 2024 a été une période charnière pour les lignes aériennes de service public placée sous le signe des défis et de la transition.

La procédure d'appel d'offres relative au renouvellement de la DSP pour la période 2024-2027 et initiée en 2023. Elle s'est prolongée en raison de la complexité des négociations pour les lots concernant les lignes de Paris (Orly), nécessitant ainsi une prolongation de la DSP précédente (2020-2023) ainsi que des OSP la régissant, jusqu'au 24 mars 2024.

Parallèlement, l'exploitation des lignes aériennes de SP « Bord à Bord » a débuté comme prévu le 1er janvier 2024, marquant une transition entre deux DSP.

Tout au long de l'année, des défis opérationnels importants ont été relevés, tels que des conditions météorologiques défavorables (vent, neige, foudroiement TC ou aéronef) entraînant des retards, déroutements ou annulations, des problèmes techniques et des difficultés liées aux ressources humaines (personnel navigant) et machines (affrètement d'aéronefs, panne moteur...), des mouvements sociaux liés au contrôle aérien ou aux agents de CCIT où, pour la 1ère fois, des vols de SP sont annulés.

Malgré ces difficultés, des efforts constants ont été déployés pour optimiser les programmes aériens et des réunions stratégiques ont été organisées afin de coordonner et d'améliorer l'exploitation du service public aérien Corse.

L'année 2024 a également été marquée par des événements tels que le renouvellement de la flotte ATR de la compagnie Air Corsica, ainsi que des améliorations fondamentales sur les plateformes aéroportuaires (mise en place des push à Bastia, installation de nouveaux équipements et convoyage à Ajaccio et Figari, internalisation de la mission sûreté).

Enfin, des événements exceptionnels comme les Jeux Olympiques et la visite du Pape ont nécessité des régulations spécifiques du trafic aérien de SP.



4. Suivi de l'exécution

En 2024 le trafic global passagers en Corse a atteint 4.373.125 voyageurs. Cela représente une hausse de 36.006 passagers (+0,83%) par rapport à 2023.

Le trafic sur les lignes de Service Public (SP) atteint lui 2.478.331 passagers soit une hausse de 93.617 passagers (+3,93%), par rapport à 2023.

Le trafic SP représente ainsi, en 2024, 56,67% du trafic en Corse (55% en 2023).

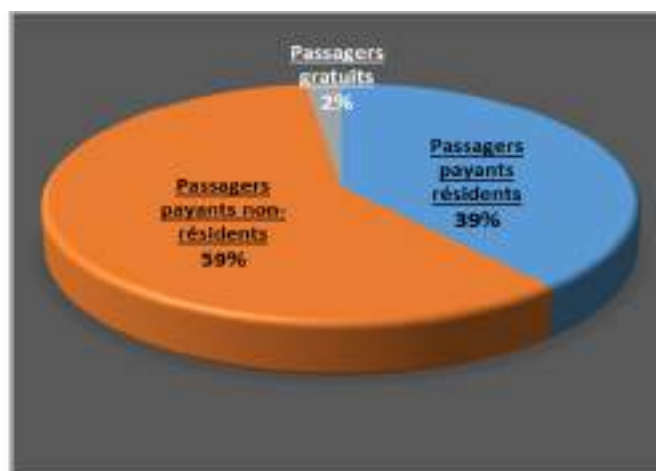
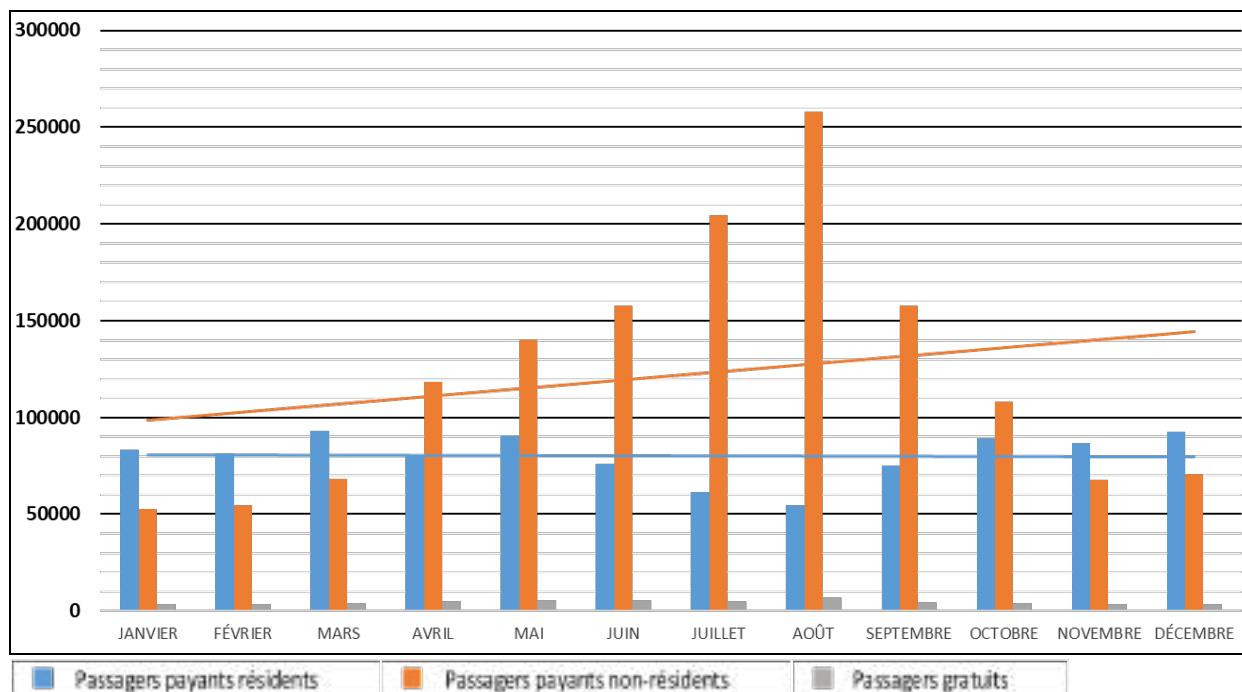
	2024
TRAFIC GLOBAL	4373119
TRAFIC OSP	2478331
ORY	1322316
MRS	788271
NCE	367744

4.1 Répartition du trafic passagers selon la typologie :

2024	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
Passagers résidents	83 117	81 440	93 231	80 303	90 858	75 909	81 558	54 750	75 136	88 964	86 912	92 505	964 763
Passagers non-résidents	52 498	54 413	68 094	118 520	140 299	157 618	204 627	257 861	157 714	108 179	67 740	70 773	1 458 336
Passagers gratuits	3 721	3 747	4 203	4 871	5 474	5 354	5 110	6 918	4 619	4 229	3 529	3 618	55 393

On note un trafic « Résident » principalement présent sur la saison IATA hiver étendue à mai.

Le nombre de pax gratuit représente une faible proportion. Son rapport reste stable chaque mois (environ 2%).



4.2 Trafic passagers par aéroport Corse

Les données présentées ci-après sont issues des rapports mensuels fournis par les compagnies délégataires.



Ajaccio Napoléon Bonaparte

AJACCIO*	2021	2022	2023	2024
Janvier	29414	40620	53 618	53905
Février	26396	45711	54 060	53674
Mars	25676	53793	60 564	64471
Avril	21709	65661	77 409	76800
Mai	51588	80942	88 313	86839
Juin	69151	82971	87 472	87603
Juillet	88098	98167	96 995	96062
Août	96778	103172	103 276	108551
Septembre	76168	84011	86 205	87266
Octobre	68082	71955	72 802	74719
Novembre	56652	60442	58 982	62048
Décembre	53911	63149	63 658	64913
TOTAUX :	663623	850594	903354	916851

L'aéroport d'AJACCIO poursuit sa progression depuis 2021, comme l'ensemble des aéroports corses, avec **916.851** passagers en 2024 (+1,47% par rapport à 2023).

Bastia Poretta

BASTIA*	2021	2022	2023	2024
Janvier	31200	43121	58078	58946
Février	26585	45186	57507	59565
Mars	26556	52586	61668	68491
Avril	21123	62253	76787	76119
Mai	48364	74940	84401	84645
Juin	60859	77047	83069	83884
Juillet	78076	87390	93839	90454
Août	93280	98736	102088	109053
Septembre	68148	80802	80346	86266
Octobre	64161	72401	73921	76361
Novembre	58965	65366	64518	64578
Décembre	56345	67584	69198	68650
TOTAUX :	633662	827412	905420	927012

L'aéroport de BASTIA enregistre le plus grand nombre de passagers des 4 aéroports en 2024 avec **927.012** passagers (+2,38% par rapport à 2023).



Calvi Sainte Catherine

CALVI	2021	2022	2023	2024
Janvier	6254	7910	9594	9837
Février	6375	9051	10144	10007
Mars	5523	10228	9599	12568
Avril	5689	15491	18361	21153
Mai	14879	21962	24685	28373
Juin	21299	24623	27452	30097
Juillet	35153	40577	38282	36175
Août	39190	41682	40180	44541
Septembre	22854	24383	27616	27991
Octobre	16206	17177	17259	20340
Novembre	10664	11293	9659	11856
Décembre	9587	11354	11330	12879
TOTAUX :	193673	235731	244161	265817

L'aéroport de CALVI avec **265.817** est la plateforme avec le trafic passagers le plus faible mais il enregistre la plus forte progression en 2024 (**+8,87%** par rapport à 2023).

Figari Sud Corse

FIGARI*	2021	2022	2023	2024
Janvier	8724	13052	14740	16648
Février	8064	13237	15063	16354
Mars	7114	15295	14718	19995
Avril	7666	22259	25299	29622
Mai	22940	28423	32901	36774
Juin	28050	33499	34708	37297
Juillet	46308	50745	51490	48604
Août	51960	55319	56453	57376
Septembre	30132	29836	33216	35946
Octobre	24010	25165	26569	29952
Novembre	16015	17668	17557	19699
Décembre	16659	18185	18338	20384
TOTAUX :	267642	322683	341052	368651

L'aéroport de FIGARI enregistre avec **368.651** passagers en 2024 lui aussi une belle progression (**+8,09%** par rapport à 2023).

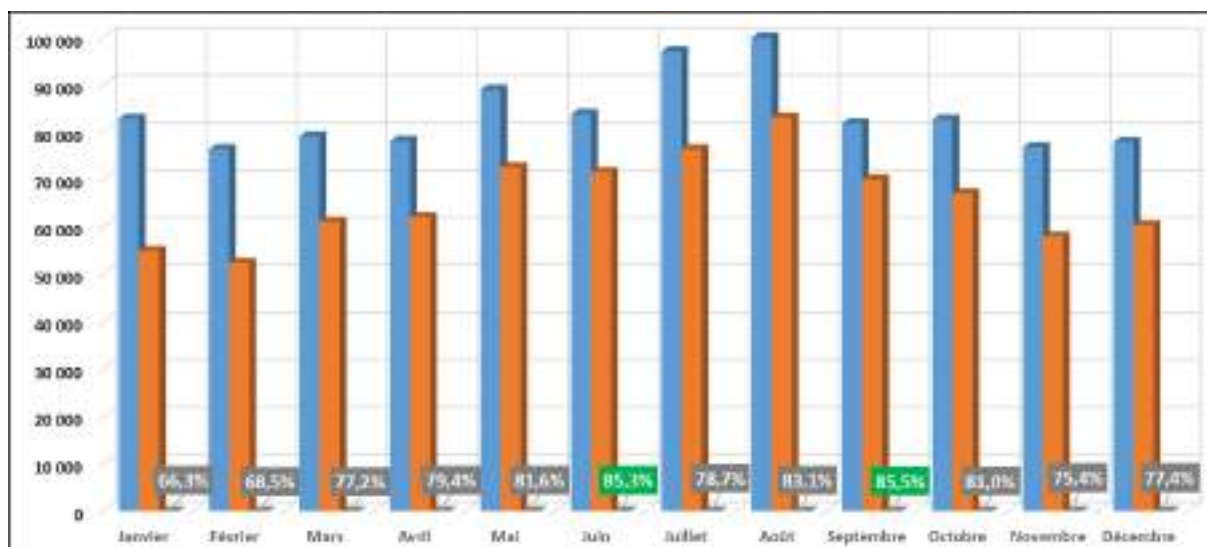


4.3 Performance des lignes de service public

Pour rappel, les compagnies délégataires ont jusqu'au 15 de chaque mois pour faire remonter à l'OTC les données statistiques minimales (sans la typologie).

Lignes de Bord à Bord

Corse / Marseille :



Ajaccio / Marseille :

AJA/MRS	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	31932	21365	66,9%	0,7%	16,9%	3,0%	1,0%
Février	29178	20536	70,4%	-1,8%	15,9%	0,9%	-1,6%
Mars	31261	23820	76,2%	-7,2%	8,6%	-2,1%	6,5%
Avril	31584	24456	77,4%	4,3%	16,9%	5,1%	-1,8%
Mai	33528	27482	82,0%	6,3%	27,0%	1,8%	3,8%
Juin	31248	27314	87,4%	2,3%	14,9%	1,8%	0,7%
Juillet	34392	26869	78,1%	11,3%	17,8%	-0,8%	-1,9%
Août	34584	28663	82,9%	8,7%	12,9%	0,8%	0,4%
Septembre	31452	26874	85,4%	1,5%	16,5%	1,4%	5,5%
Octobre	31752	25910	81,6%	1,1%	11,4%	-1,5%	-1,6%
Novembre	30840	22864	74,1%	1,4%	15,1%	1,7%	4,6%
Décembre	31602	23390	74,0%	28,5%	56,5%	0,3%	-1,1%
TOTAL	383353	299543	78,1%	4,3%	18,1%	1,0%	1,1%



Bastia / Marseille

BIA/MRS	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	32520	23668	72,8%	1,8%	20,3%	3,7%	4,2%
Février	30722	22769	74,1%	6,9%	21,7%	8,2%	3,4%
Mars	31938	26159	81,9%	1,5%	12,2%	0,8%	9,6%
Avril	31704	25616	80,8%	3,5%	19,8%	3,2%	-2,7%
Mai	33504	27940	83,4%	4,4%	36,4%	0,3%	4,0%
Juin	31602	26924	85,2%	4,3%	19,3%	2,8%	-0,4%
Juillet	34836	26770	76,8%	12,2%	22,6%	2,0%	-2,5%
Août	35316	28457	80,6%	14,2%	28,6%	2,7%	-0,8%
Septembre	32316	27438	84,9%	5,5%	24,1%	3,8%	5,6%
Octobre	32532	27254	83,8%	2,8%	19,1%	-1,5%	-1,1%
Novembre	30900	24365	78,9%	0,9%	12,9%	-0,1%	-1,8%
Décembre	32346	25288	78,2%	-12,4%	3,8%	1,3%	-4,3%
TOTAL	390236	312648	80,1%	3,5%	19,8%	2,2%	0,9%

Calvi / Marseille

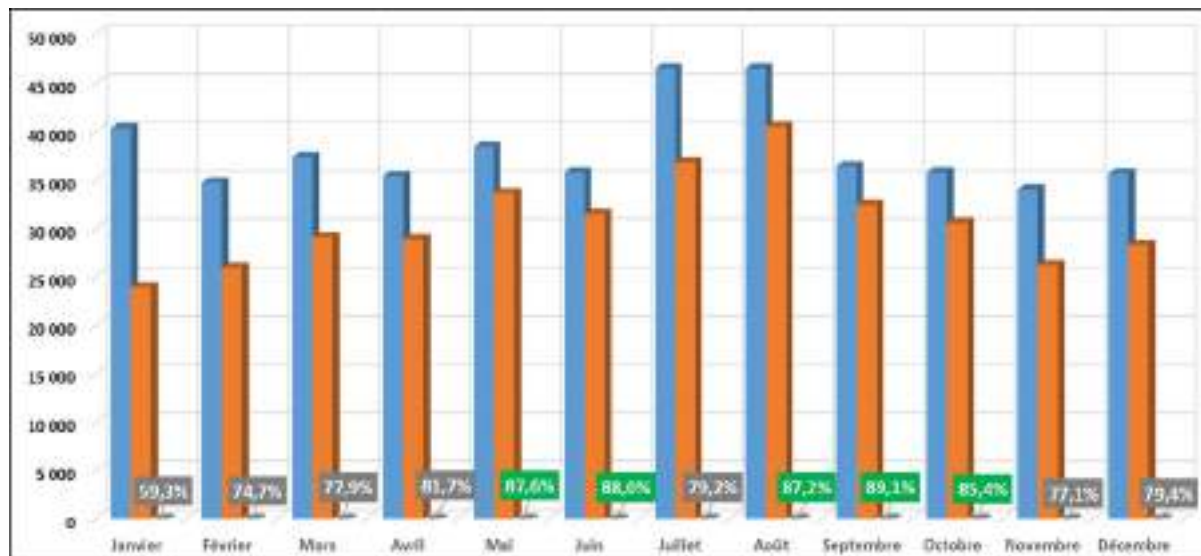
CLY/MRS	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	4752	3432	72,2%	9,5%	38,9%	11,3%	9,3%
Février	4104	3140	76,5%	1,1%	22,8%	10,6%	9,7%
Mars	4392	3792	86,3%	-4,9%	18,4%	14,1%	24,9%
Avril	4896	4199	85,8%	-21,4%	-5,3%	-23,9%	-14,9%
Mai	9792	7076	72,3%	9,3%	30,2%	7,9%	4,4%
Juin	10080	7531	74,7%	19,0%	13,9%	16,7%	0,2%
Juillet	12024	8937	74,3%	30,1%	17,2%	14,2%	7,2%
Août	12816	10531	82,2%	11,6%	9,8%	22,8%	18,4%
Septembre	7344	5908	80,4%	-11,8%	-6,8%	-17,1%	-15,5%
Octobre	9036	5432	60,1%	111,6%	46,7%	102,4%	34,4%
Novembre	6768	3839	56,7%	63,5%	55,5%	54,1%	12,6%
Décembre	4752	4095	86,2%	28,1%	69,0%	11,9%	17,5%
TOTAL	90756	67912	74,8%	16,6%	19,4%	15,0%	7,1%

Figari / Marseille

FSC/MRS	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	13554	6393	47,2%	84,4%	27,7%	50,5%	19,7%
Février	12330	5823	47,2%	200,7%	109,5%	78,5%	11,9%
Mars	11446	7217	63,1%	528,9%	469,6%	33,9%	37,3%
Avril	9872	7698	78,0%	9,7%	7,8%	14,4%	8,9%
Mai	12024	9962	82,9%	11,3%	27,5%	3,5%	4,2%
Juin	10818	9699	89,7%	-3,8%	-3,6%	-1,4%	-1,1%
Juillet	15696	13722	87,4%	7,6%	10,4%	-12,8%	-2,1%
Août	17136	15368	89,7%	-6,3%	-3,0%	-7,2%	-1,7%
Septembre	10656	9693	91,0%	0,7%	2,7%	-3,3%	1,8%
Octobre	9288	8321	89,6%	10,6%	15,6%	4,5%	5,2%
Novembre	8208	6807	82,9%	17,3%	31,8%	8,6%	12,9%
Décembre	9144	7465	81,6%	22,4%	32,4%	13,1%	12,2%
TOTAL	140172	108168	77,2%	26,7%	20,5%	9,8%	6,0%



Corse / Nice :



Ajaccio / Nice

AJA/NCE	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	13392	8507	63,5%	29,3%	20,1%	13,1%	6,1%
Février	12672	9350	73,8%	24,8%	31,1%	-9,3%	5,6%
Mars	13680	10635	77,7%	13,6%	18,0%	-25,9%	9,4%
Avril	12736	10600	83,2%	21,3%	28,5%	13,8%	6,2%
Mai	13536	12081	89,3%	13,7%	28,5%	2,5%	5,7%
Juin	12240	11308	92,4%	0,5%	10,4%	9,7%	6,5%
Juillet	17406	12607	72,4%	33,7%	16,8%	8,9%	-5,3%
Août	14700	13158	89,5%	-1,3%	7,7%	-11,6%	-4,7%
Septembre	12492	11333	90,7%	12,9%	13,0%	-4,8%	1,1%
Octobre	12168	10841	89,1%	8,4%	12,2%	7,0%	3,6%
Novembre	11592	9628	83,1%	9,7%	20,6%	2,2%	1,0%
Décembre	12168	10197	83,8%	37,3%	71,4%	3,0%	1,1%
TOTAL	158782	130245	82,0%	16,1%	20,9%	-0,8%	2,5%

Bastia / Nice

BIA/NCE	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	16584	10766	64,9%	56,9%	41,0%	28,3%	7,8%
Février	12960	11306	87,2%	33,2%	48,7%	-10,4%	11,3%
Mars	13536	11935	88,2%	22,4%	27,4%	-28,3%	4,2%
Avril	13170	11572	87,9%	22,1%	29,9%	2,3%	-0,9%
Mai	14144	12627	89,3%	19,6%	35,3%	3,2%	2,0%
Juin	13536	11749	86,8%	17,9%	23,0%	8,7%	2,9%
Juillet	14112	12120	85,9%	20,0%	40,4%	5,4%	1,2%
Août	14256	12502	87,7%	20,5%	37,2%	2,6%	3,8%
Septembre	13836	12178	88,0%	28,3%	37,0%	10,4%	9,8%
Octobre	13572	11883	87,6%	21,2%	25,2%	4,7%	0,4%
Novembre	13068	11126	85,1%	18,9%	26,6%	3,1%	2,5%
Décembre	13392	11677	87,2%	-1,2%	11,9%	3,9%	2,1%
TOTAL	166166	141441	85,1%	22,6%	31,3%	1,5%	3,8%



Calvi / Nice

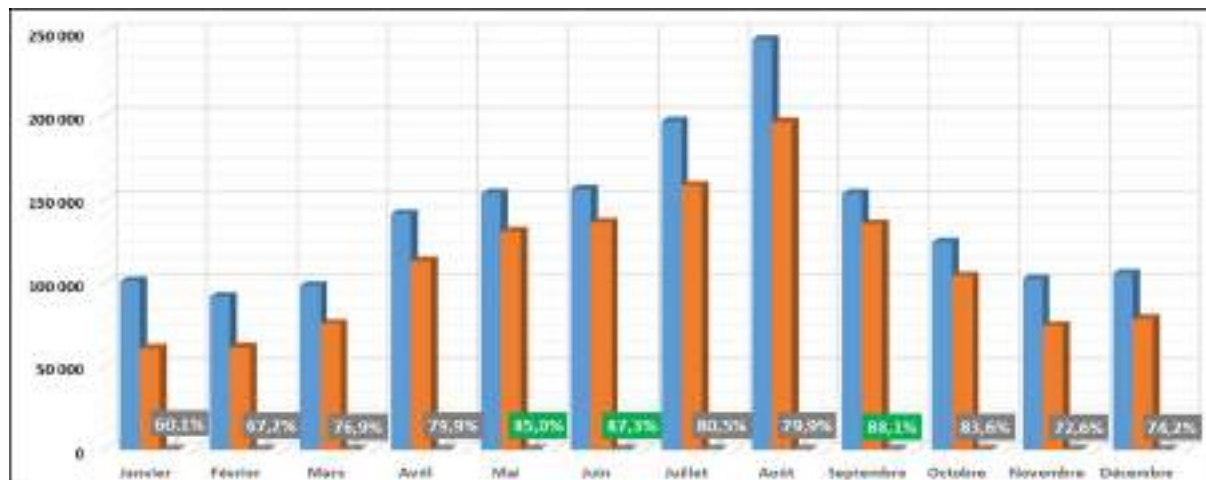
CLY/NCE	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	4536	1967	43,4%	4,5%	38,6%	9,6%	18,8%
Février	4032	2032	50,4%	6,7%	56,5%	8,4%	8,1%
Mars	4464	2693	60,3%	8,1%	57,2%	27,2%	73,6%
Avril	4176	2937	70,3%	-0,6%	23,6%	8,9%	12,1%
Mai	4608	3742	81,2%	2,9%	35,4%	-1,5%	16,5%
Juin	4464	3432	76,9%	-6,2%	-8,9%	0,0%	-9,1%
Juillet	5616	4119	73,3%	5,6%	0,5%	-8,2%	-7,7%
Août	5904	4690	79,4%	5,4%	2,8%	3,8%	7,1%
Septembre	4320	3739	86,6%	2,9%	11,3%	-6,3%	2,6%
Octobre	4485	3429	76,5%	1,7%	41,1%	0,5%	15,0%
Novembre	4104	2295	55,9%	-0,6%	58,2%	1,8%	14,6%
Décembre	4608	2837	61,6%	21,9%	81,2%	6,7%	19,2%
TOTAL	55317	37912	68,5%	4,1%	23,1%	3,2%	9,7%

Figari / Nice

FSC/NCE	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	5832	2675	45,9%	38,9%	17,0%	35,9%	19,3%
Février	5040	3238	64,2%	118,2%	180,8%	27,3%	25,9%
Mars	5688	3830	67,3%	480,4%	520,7%	51,9%	58,9%
Avril	5294	3783	71,5%	20,0%	31,3%	32,8%	24,7%
Mai	6132	5187	84,6%	15,3%	53,9%	-4,1%	7,5%
Juin	5516	4962	90,0%	-14,3%	-6,0%	-9,9%	-6,5%
Juillet	9360	7957	85,0%	12,4%	40,4%	-27,4%	-20,4%
Août	11648	10184	87,4%	-4,4%	-4,9%	-2,0%	-2,3%
Septembre	5760	5173	89,8%	11,2%	18,2%	-19,2%	-8,8%
Octobre	5544	4411	79,6%	23,8%	22,7%	13,2%	6,3%
Novembre	5256	3165	60,2%	31,7%	36,7%	21,7%	9,7%
Décembre	5476	3581	65,4%	47,6%	58,7%	24,7%	18,1%
TOTAL	76546	58146	76,0%	24,4%	30,6%	3,4%	2,8%



Corse / Paris-Orly :



Ajaccio / Paris-Orly

AJA/ORY	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	39 026	24 033	61,6%	13,4%	0,5%	7,9%	-1,7%
Février	34 716	23 788	68,5%	14,8%	5,1%	6,1%	-2,3%
Mars	37 920	30 016	79,2%	10,6%	2,1%	-1,1%	5,4%
Avril	48 972	41 744	85,2%	12,0%	15,8%	-4,7%	-1,8%
Mai	54 054	47 276	87,5%	-1,6%	14,1%	-10,1%	-6,2%
Juin	55 012	48 981	89,0%	0,4%	5,8%	-0,4%	-1,5%
Juillet	67 842	56 586	83,4%	3,2%	6,1%	-7,3%	0,5%
Août	81 378	66 730	82,0%	2,6%	6,3%	3,3%	9,5%
Septembre	54 090	49 059	90,7%	1,1%	9,7%	-5,0%	-1,0%
Octobre	43 332	37 968	87,6%	10,1%	9,8%	6,6%	5,5%
Novembre	38 580	29 556	76,6%	16,1%	11,2%	3,7%	7,2%
Décembre	39 525	31 326	79,3%	43,0%	62,1%	0,4%	4,7%
TOTAL	594 447	487 063	81,9%	7,8%	10,4%	-0,9%	1,4%

Bastia / Paris-Orly

BIA/ORY	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	40 332	24 512	60,8%	15,5%	6,5%	15,4%	-3,4%
Février	37 820	25 490	67,4%	18,4%	12,1%	6,1%	0,6%
Mars	39 591	30 397	76,8%	1,3%	-2,5%	3,2%	15,4%
Avril	51 002	38 931	76,3%	15,9%	16,9%	0,9%	0,4%
Mai	53 160	44 078	82,9%	1,1%	17,2%	-6,6%	-2,4%
Juin	53 576	45 211	84,4%	-1,9%	4,5%	0,1%	1,3%
Juillet	69 148	51 564	74,6%	4,5%	1,7%	-11,9%	-5,2%
Août	90 253	68 094	75,4%	13,3%	12,8%	6,8%	11,0%
Septembre	55 144	46 650	84,6%	10,3%	18,3%	3,4%	7,8%
Octobre	45 434	37 224	81,9%	5,0%	11,3%	6,8%	7,8%
Novembre	39 128	29 087	74,3%	10,6%	5,4%	-2,9%	0,8%
Décembre	42 372	31 685	74,8%	-8,1%	-8,8%	2,6%	1,1%
TOTAL	616 960	472 923	76,7%	6,8%	8,1%	1,1%	2,9%



Calvi / Paris-Orly

CLY/ORLY	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	9 496	4 438	46,7%	11,7%	6,9%	-3,4%	-7,5%
Février	9 018	4 835	53,6%	13,0%	13,8%	-0,7%	-10,5%
Mars	9 504	6 083	64,0%	11,7%	16,1%	15,1%	21,4%
Avril	17 778	14 017	78,8%	7,1%	22,0%	22,1%	29,7%
Mai	21 258	17 555	82,6%	31,9%	43,9%	13,9%	19,4%
Juin	21 758	19 134	87,9%	9,2%	16,7%	14,7%	18,4%
Juillet	27 768	23 119	83,3%	-8,2%	-3,2%	-18,3%	-9,3%
Août	35 128	29 320	83,5%	-13,0%	-9,5%	0,1%	9,0%
Septembre	20 476	18 344	89,6%	3,1%	21,0%	5,3%	8,0%
Octobre	13 796	11 479	83,2%	-2,3%	12,3%	6,8%	12,2%
Novembre	9 420	5 722	60,7%	2,8%	2,5%	17,4%	34,7%
Décembre	9 948	5 947	59,8%	19,0%	21,3%	6,2%	8,8%
TOTAL	205 348	159 993	77,9%	2,8%	9,7%	3,6%	9,4%

Figari / Paris-Orly

FSC/ORLY	2024*			Taux de variation 19/24		Taux de variation 23/24	
	SO	Pax	CR	SO	Pax	SO	Pax
Janvier	11 986	7 580	63,2%	66,5%	52,3%	14,1%	6,0%
Février	9 878	7 293	73,8%	126,1%	144,7%	4,3%	0,1%
Mars	11 094	8 948	80,7%	464,9%	531,5%	23,6%	26,9%
Avril	23 398	18 141	77,5%	23,5%	22,3%	50,1%	47,0%
Mai	25 022	21 625	86,4%	16,0%	36,7%	11,3%	16,8%
Juin	25 476	22 636	88,9%	-8,5%	-1,6%	14,7%	15,5%
Juillet	31 662	26 925	85,0%	-3,5%	-1,6%	-6,5%	-2,0%
Août	38 492	31 824	82,7%	-9,2%	-8,0%	1,1%	4,7%
Septembre	23 654	21 080	89,1%	-0,9%	4,5%	18,7%	17,0%
Octobre	21 766	17 220	79,1%	28,3%	32,2%	24,4%	18,7%
Novembre	14 940	9 727	65,1%	96,7%	65,3%	21,8%	12,5%
Décembre	13 664	9 338	68,3%	84,5%	52,8%	16,6%	7,9%
TOTAL	251 032	202 337	80,6%	17,9%	18,9%	12,8%	12,6%

4.4 Les différents outils de suivi de l'exploitation

Pour assurer une gestion efficace dans le cadre des contrats de délégation de service public, l'OTC s'appuie sur un dispositif de suivi composé de plusieurs outils couvrant les aspects techniques, financiers ou encore juridiques :

- Le comité de suivi opérationnel (CSO),
- Le comité d'analyse des programmes prévisionnels (CPAP),
- Le comité de suivi économique, environnemental et juridique (CSEEJ),
- Le comité d'analyse et examen des conventions (CAEC).



Le comité de suivi opérationnel (CSO)

L'objectif de ces CSO : Informer régulièrement l'autorité délégante des événements liés à l'exploitation des lignes aériennes de DSP.

Les éléments évoqués dans ce cadre portent principalement sur :

- ✓ L'état des engagements.
- ✓ Les modifications opérationnelles liées à différents aléas (grève, immobilisation machine, météo...).
- ✓ Les demandes de régulation des délégataires ou de la CCIT, liées aux mesures sanitaires Covid par exemple ou à des tensions constatées sur certains vols, sur des jours bien identifiés (événements culturels, manifestations sportives...).

En cas de modification du programme (avion supplémentaire, annulé ou affrété), le programme prévisionnel est de nouveau transmis avec les dernières mises à jour selon le formalisme CDSP.

Le service aérien a participé à 52 CSO entre janvier et décembre 2024.

janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
3	4	4	6	4	4	5	4	4	5	4	5

- ✓ La Fréquence de réunion est hebdomadaire ; tous les mardis.
- ✓ Transmission, la veille des CSO, par les compagnies, d'indicateurs de suivi sur le bord à bord et Orly à l'OTC et aux aéroports permettant une visibilité étendue des engagements sur les semaines à venir.
- ✓ Report des données par l'OTC pour analyse ultérieure.
- ✓ Réalisation d'un CR à l'issue de chaque CSO.
- ✓ Programmes prévisionnels régulés transmis par le(s) délégataire(s) et vérification par le service aérien.
- ✓ Transfert des modifications de programme aux référents de la CCIT Corse.

En amont de chaque CSO est effectuée une analyse conjoncturelle à partir des indicateurs de suivi transmis la veille des réunions (lundi avant 14h00) par les Compagnies.



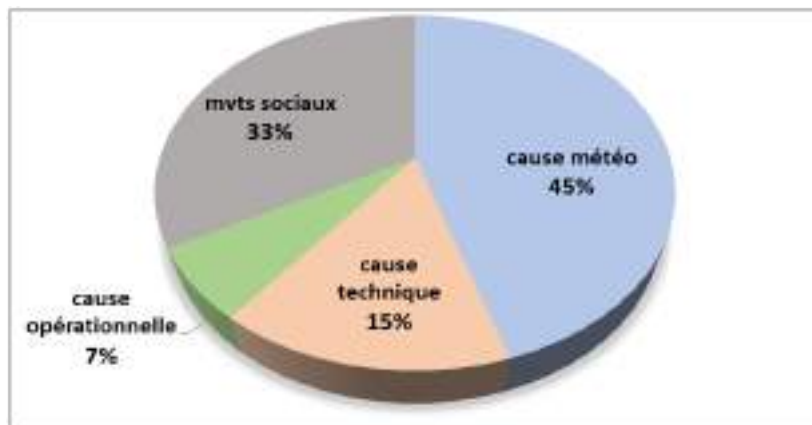
Dans la continuité des CSO :

Les causes d'annulations de vols sont analysées.

2024	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
cause météo	6	0	4	0	0	0	4	4	14	1	34	30	97
cause technique	1	7	3	1	0	2	4	5	2	2	0	6	33
mouvements sociaux	0	0	0	20	12	0	0	0	0	39	0	0	71
cause opérationnelle	0	0	1	0	8	4	0	1	0	0	0	0	14
TOTAL	7	7	8	21	20	6	8	10	16	42	34	36	215

215 annulations sont recensées sur 22.762 programmées en 2024 (moins de 1%) :

- cause météo **97**
- cause technique **33**
- mouvements sociaux **71**
- cause opérationnelle **14**.





Le comité d'analyse des programmes prévisionnels (CPAP)

Objet	Saison IATA Eté 2024	Saison IATA Hiver 2024
DL Réception offre de base	1er janvier 2024	29 juillet 2024
DL Réception offre supplémentaire	31 janvier 2024	28 août 2024
DL Réception liste exhaustive des services aériens	5 février 2024	2 septembre 2024
Contrôle des programmes prévisionnels	Après chaque réception de programmes (x4)	Après chaque réception de programmes (x4)
Réunions du CPAP	BAB : 16 février 2024 à Ajaccio ORY : 21 mars 2024 à Bastia	BAB & ORY 11 septembre 2024 à Figari
Début de la saison	31 mars 2024	27 octobre 2024

Le CPAP s'est tenu à 3 reprises en présentiel en 2024, et exceptionnellement par échanges de mails et de courrier pour Orly compte tenu du décalage du début d'exploitation du Service Public en mars sur cette ligne :

- le 16 février à l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte.
- le 21 mars à l'aéroport de Bastia-Poretta, avec visite de la plateforme.
- le 12 septembre à l'aéroport de Figari Sud-Corse, avec visite de la plateforme.

Le Service Aérien a développé l'outil OSP'AIR, en collaboration avec le contrôleur de gestion, sur la phase du contrôle des programmes prévisionnels.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Prévisions mensuelles (Ailes/Fabour)											
ÉTÉ IATA	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Autres Jours	Minimum semaine	Minimum mensuel		
	4	3		4	4	NC	NC	2	NC	8		
	Amplitude horaire											
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Autres Jours				
Paris	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00				
Bastia	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00	07:00				
	Capacité de base					Capacité de base						
	Semaine	Mois entier				Semaine	Mois entier					
HIVER IATA	7500	NC			ÉTÉ IATA	7500	NC					
	Hiver IATA			ÉTÉ IATA			Paris					
Capacité base												
Capacité supplémentaire												
Capacité totale	172204	382000	115595									
	Modules minimum											
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Autres Jours				
HIVER IATA	140	140	140	140	140	140	140	140				

Durant l'année 2024, plusieurs simulations tarifaires ont été effectuées afin de vérifier les prix TTC proposés dans le cadre de la délégation de service public. La récolte de



ces données se fait normalement le 1^{er} mercredi du mois. Les écarts relevés sont principalement dus à une augmentation des taxes.

TARIFS TTC A/R XK	2024									
Lignes SP	Févr.	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
AJA-MRS	113,38 €	113,52 €	114,32 €	114,32 €	114,32 €	114,32 €	114,38 €	114,38 €	114,38 €	114,38 €
BIA-MRS	112,39 €	112,63 €	114,48 €	114,48 €	114,48 €	114,48 €	114,54 €	114,54 €	114,54 €	114,54 €
CLY-MRS	115,02 €	115,26 €	117,26 €	117,26 €	117,26 €	117,26 €	117,32 €	117,32 €	117,32 €	117,32 €
FSC-MRS	111,76 €	112,00 €	114,90 €	114,90 €	114,90 €	114,90 €	114,96 €	114,96 €	114,96 €	114,96 €
AJA-NCE	112,34 €	113,13 €	114,18 €	114,18 €	114,18 €	114,18 €	114,85 €	114,85 €	114,85 €	114,85 €
BIA-NCE	111,45 €	112,24 €	114,34 €	114,34 €	114,34 €	114,34 €	115,01 €	115,01 €	115,01 €	115,01 €
CLY-NCE	114,08 €	114,87 €	117,12 €	117,12 €	117,12 €	117,12 €	117,79 €	117,79 €	117,79 €	117,79 €
FSC-NCE	110,82 €	111,61 €	114,76 €	114,76 €	114,76 €	114,76 €	115,43 €	115,43 €	115,43 €	115,43 €
AJA-ORY	207,95 €	218,19 €	218,40 €	218,40 €	218,40 €	219,21 €	219,21 €	219,21 €	219,21 €	219,21 €
BIA-ORY	207,01 €	217,25 €	218,57 €	218,57 €	218,57 €	219,38 €	219,38 €	219,38 €	219,38 €	219,38 €
CLY-ORY	209,81 €	220,86 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €
FSC-ORY	206,33 €	216,57 €	219,02 €	219,02 €	219,02 €	219,83 €	219,83 €	219,83 €	219,83 €	219,83 €

TARIFS TTC A/R AF	2024									
Lignes SP	Févr.	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
AJA-ORY	207,94 €	218,19 €	218,40 €	218,40 €	218,40 €	218,40 €	218,40 €	218,40 €	218,40 €	219,21 €
BIA-ORY	206,99 €	217,24 €	218,57 €	218,57 €	219,17 €	218,57 €	218,57 €	218,57 €	218,57 €	219,38 €
CLY-ORY	209,79 €	220,85 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €	222,34 €
FSC-ORY	206,32 €	216,57 €	219,02 €	219,02 €	219,02 €	219,02 €	219,02 €	219,02 €	219,02 €	219,83 €

4 hausses de tarifs (février, avril, mai & septembre) sur l'ensemble des lignes du BÀB entre février et décembre 2024.

- AJA / MRS : + 1,10 € ; AJA / NCE : + 2,51 €
- BIA / MRS : + 2,15 € ; BIA / NCE : + 3,56 €
- CLY / MRS : + 2,30 € ; CLY / NCE : + 3,71 €
- FSC / MRS : + 3,20 € ; FSC / NCE : + 4,61 €

Sur ORY, 3 hausses de tarifs chez XK sur l'ensemble des lignes (avril, mai et août, sauf sur CLY) et 4 chez AF (2 complètes en février & mars et 2 partielles : 1 uniquement sur BIA-ORY en juillet et 1 en décembre, sauf sur CLY-ORY).

XK

AF

- AJA / ORY : + 11,26 € ; AJA / ORY : + 11,27 €
- BIA / ORY : + 12,37 € ; BIA / ORY : + 12,39 €
- CLY / ORY : + 12,53 € ; CLY / ORY : + 12,55 €
- FSC / ORY : + 13,50 € ; FSC / ORY : + 13,51 €

1 seule baisse de tarifs à noter, en août, sur BIA-ORY (- 0,60 €) chez AF.

Taxes et redevances

Dans cette partie, il vous est présentée l'évolution sur 2024, des taxes et redevances impactant le prix d'un billet résident, sur un aller-retour (AR).



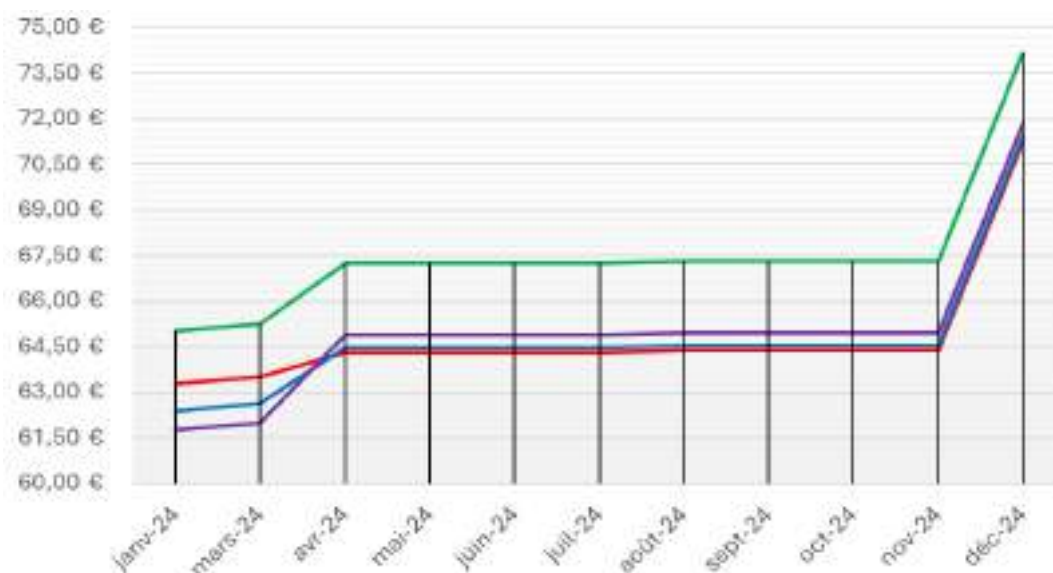
Sur **MRS**, Les taxes sur les billets XK ont augmenté à 4 reprises entre janvier et décembre 2024 sur chaque ligne :

AJA : de 63,28 à 71,25 €*

BIA : de 62,39 à 71,41 €*

CLY : de 65,02 à 74,19 €*

FSC : de 61,76 à 71,83 €*



Lignes SP	écart janv/mars	écart mars/avr	écart avr/mai	écart mai/juin	écart juin/juil	écart juil/août	écart août/sept	écart sept/oct	Ecart oct/nov	Ecart nov/déc	Total par ligne
AJA-MRS	0,24 €	0,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,87 €	7,97 €
BIA-MRS	0,24 €	1,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,87 €	9,02 €
CLY-MRS	0,24 €	2,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,87 €	9,17 €
FSC-MRS	0,24 €	2,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,87 €	10,07 €

Sur **NCE**, Les taxes sur les billets XK ont augmenté à 4 reprises entre janvier et octobre 2024 sur chaque ligne :

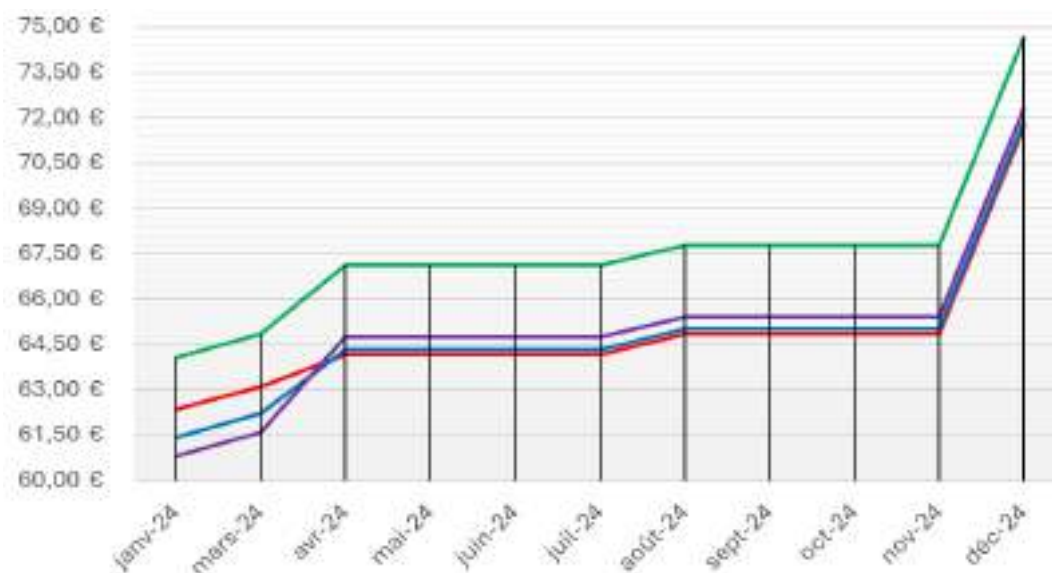
AJA : de 62,34 à 71,72 €*

BIA : de 61,45 à 71,88 €*



CLY : de 64,08 à 74,66 €*

FSC : de 60,82 à 72,30 €*



Lignes SP	écart janv/mars	écart mars/avr	écart avr/mai	écart mai/juin	écart juin/juil	écart juil/août	écart août/sept	écart sept/oct	Ecart oct/nov	Ecart nov/déc	Total par ligne
AJA-NCE	0,79 €	1,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,87 €	9,38 €
BIA-NCE	0,79 €	2,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,87 €	10,43 €
CLY-NCE	0,79 €	2,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,87 €	10,58 €
FSC-NCE	0,79 €	3,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6,87 €	11,48 €

Sur **ORY**, Les taxes sur les billets **XK** ont augmenté à **4** reprises sur AJA, BIA et FSC et à **3** reprises sur CLY entre janvier et décembre 2024 :

AJA : de 74,95 à 83,53 €*

BIA : de 74,01 à 83,70 €*

CLY : de 76,81 à 86,66 €*

FSC : de 73,33 à 84,15 €*



Lignes SP	écart janv/mars	écart mars/avr	écart avr/mai	écart mai/juin	écart juin/juil	écart juil/août	écart août/sept	écart sept/oct	Ecart oct/nov	Ecart nov/déc	Total par ligne
AJA-ORY	0,24 €	0,21 €	0,00 €	0,00 €	0,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,32 €	8,58 €
BIA-ORY	0,24 €	1,32 €	0,00 €	0,00 €	0,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,32 €	9,69 €
CLY-ORY	1,05 €	1,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,32 €	9,85 €
FSC-ORY	0,24 €	2,45 €	0,00 €	0,00 €	0,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,32 €	10,82 €

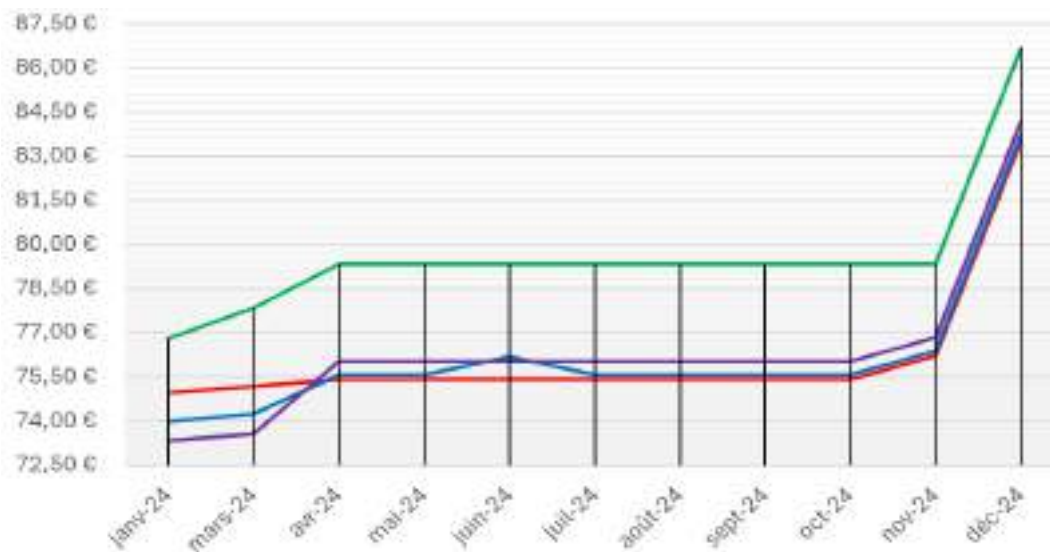
Sur **ORY**, Les taxes sur les billets **AF** ont augmenté à 4 reprises (sauf sur CLY en novembre) entre janvier et décembre 2024 sur chaque ligne ; A noter sur BIA une hausse isolée (+ 0,60 €) en juin suivie d'une baisse en juillet du même montant :

AJA : de 74,94 à 83,53 €*

BIA : de 73,99 à 83,70 €*

CLY : de 76,79 à 86,66 €*

FSC : de 73,32 à 84,15 €*

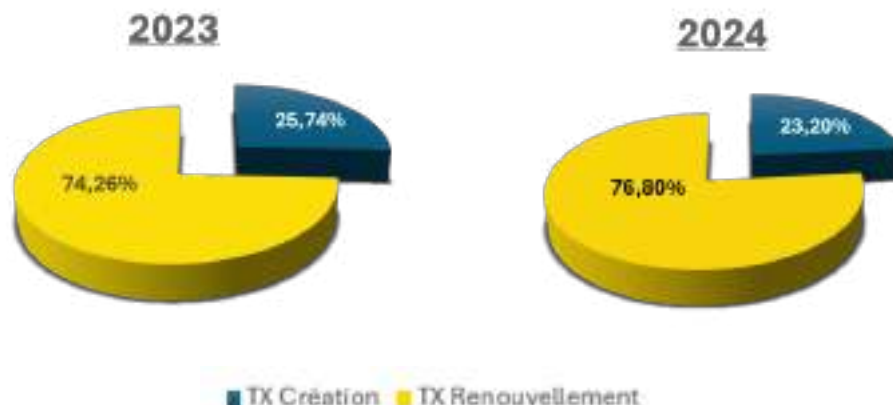


Lignes SP	écart janv/mars	écart mars/avr	écart avr/mai	écart mai/juin	écart juin/juil	écart juil/août	écart août/sept	écart sept/oct	Ecart oct/nov	Ecart nov/déc	Total par ligne
AJA-ORY	0,25 €	0,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,81 €	7,32 €	8,59 €
BIA-ORY	0,25 €	1,33 €	0,00 €	0,60 €	-0,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,81 €	7,32 €	9,71 €
CLY-ORY	1,06 €	1,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,32 €	9,87 €
FSC-ORY	0,25 €	2,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,81 €	7,32 €	10,83 €

*tarifs relevés sur les sites des compagnies délégataires

5. Dispositif accréditation

Indicateurs	2023	2024	Ecart
Nombre total de demandes	283 126	248702	-34424
Nombre de créations	72 872	57708	-15164
Nombre de renouvellements	210 254	190994	-19260



Le taux de renouvellement en 2024 a été plus élevé que le taux de création (51,48% / 48,52%).

Dans les prochaines années, le nombre de renouvellements devrait s'accroître contrairement au nombre de créations qui devrait augmenter de manière peu significative.

En 2024, 248 702 demandes ont été enregistrées, **57 708** demandes nouvelles accréditations, **190 994** demandes de renouvellements.

En conclusion, au 31 décembre 2024 le nombre total de résidents accrédités est de **226 408**.

Doléances - traitement

Durant l'année 2024, 12 doléances ont été traitées.

La majorité des doléances portent sur le refus d'accréditation aux usagers arrivés sur l'île dans le courant de l'année et dont la déclaration fiscale N-1 atteste du domicile hors de Corse. Certaines d'entre elles, cependant, relèvent d'un aspect purement technique.

6. Contrôle comptable et financier

L'OTC est accompagné par un cabinet d'audit comptable et financier, Corse Audit, qui contrôle la réalité de l'exécution des différentes délégations de services publics.

En 2024, 63 factures ont été traitées par le Service Aérien.

6.1 Etat de la commande publique en 2024

En 2024, le montant total de la commande publique (Audit Comptable, AMO, conseil et représentation en justice, procédure OSP-DSP 24/27) a représenté 410.561,40€.



6.2 Paiements relatifs l'année d'exploitation 2024 – CDSP

Pour rappel, la DSP 2020-2023 a débuté le 25 mars 2020 et a pris fin le 31 décembre 2023 pour le Bord à Bord et a été prolongé jusqu'au 24 mars 2024 pour Paris (Orly).

En raison d'un trop perçu par les compagnies en janvier, sur les lignes Paris (Orly) une régulation de l'ordre de 626.269 € a été faite en février.

Pour 2024, une nouvelle présentation de la facturation a été proposée (et validée) par le Service Aérien afin de mieux correspondre aux attentes de la Paierie en termes de vérification.

- DSP 2020-2023 (N4+) – Versements de la compensation financière pour les lignes de Paris (Orly) :

MOIS	Paris 2A	Paris 2B	TOTAL VERSE	CUMUL
janv-24	3 338 082 €	3 135 437 €	6 473 519 €	6 473 519 €
févr-24	2 692 518 €	2 528 463 €	5 220 981 €	11 694 500 €
mars-24	3 015 300 €	2 831 950 €	5 847 250 €	17 541 750 €
Solde 5%	476 100 €	445 704 €	921 804 €	18 463 554 €
TOTAL	9 522 000 €	8 941 554 €	18 463 554 €	

- DSP 2024-2027 (N1) – Versements de la compensation financière :

MOIS	BàB 2A	BàB 2B	Paris 2A	Paris 2B	TOTAL MENSUEL
janv-24	2 071 035 €	2 260 546 €			4 331 581 €
févr-24	2 071 035 €	2 260 546 €			4 331 581 €
mars-24	2 071 035 €	2 260 546 €			4 331 581 €
avr-24	2 071 035 €	2 260 546 €	2 021 988 €	3 143 275 €	9 496 844 €
mai-24	2 071 035 €	2 260 546 €	2 021 988 €	3 143 275 €	9 496 844 €
juin-24	2 071 035 €	2 260 546 €	2 021 988 €	3 143 275 €	9 496 844 €
juil-24	2 071 035 €	2 260 546 €	2 021 988 €	3 143 275 €	9 496 844 €
août-24	2 071 035 €	2 260 546 €	2 021 988 €	3 143 275 €	9 496 844 €
sept-24	2 071 035 €	2 260 546 €	2 021 988 €	3 143 275 €	9 496 844 €
oct-24	2 071 035 €	2 260 546 €	2 021 988 €	3 143 275 €	9 496 844 €
nov-24	2 071 035 €	2 260 546 €	2 021 988 €	3 143 275 €	9 496 844 €
déc-24	2 071 035 €	2 260 546 €	2 021 988 €	3 143 275 €	9 496 844 €
Montant Contrat initial	25 891 818 €	28 295 905 €	18 530 854 €	29 186 323 €	101 904 900 €



C. Secteur Maritime

1. Organisation du service maritime

La Cheffe du service maritime est en arrêt maladie depuis le mois d'avril 2023.

A ce titre, les tâches ont dû être réparties à travers plusieurs services concernant la rédaction de bons de commande ainsi que la validation des factures.

Le service maritime a été renforcé en décembre 2024, par l'arrivée d'un assistant.

2. L'activité du service

2.1 Etat estimatif de la taxe transport Corse

Tous les trimestres, les délégataires se doivent de faire part au service maritime d'un état estimatif de la taxe de transport Corse. Pour rappel, la taxe transport Corse s'élève à 4.57€ par traversée par passager embarqué ou débarqué de Corse.

Etat estimatif de la taxe transport Corse – La Méridionale

Périodes	Lot 1 - Ajaccio - Morsella		Lot 3 - Porto Vecchio - Morsella		Hors CDSF : Toulon - He-Rouss		Total	
	CAJACCINO	MORSILLA	CAJACCINO	MORSILLA	CAJACCINO	MORSILLA	CAJACCINO	MORSILLA
Janvier	4 542	20 757	3 589	15 405			8 131	37 162
Février	4 973	22 713	3 119	14 254			8 092	36 967
Mars	6 254	24 158	3 223	17 314			9 477	41 472
T1 - 2024	14 869	67 628	10 431	47 173	0	0	25 300	115 333
Avril	7 639	34 819	5 947	27 173	2 175	12 703	15 815	74 953
Mai	8 928	40 929	7 585	34 353	2 227	12 462	19 268	88 055
Juin	9 933	45 368	7 983	36 117	2 317	13 894	20 297	115 384
T2 - 2024	26 500	121 142	21 495	97 958	12 523	59 056	60 866	278 158
Juillet	12 075	58 843	11 093	50 589	10 372	47 930	34 344	156 925
Août	14 903	68 109	15 295	65 624	18 078	82 616	48 216	220 347
Septembre	13 132	50 773	8 577	41 323	9 267	42 520	29 413	134 417
T3 - 2024	39 889	177 725	35 303	161 326	37 778	172 636	111 068	511 684
Octobre	0 944	45 444	0 223	30 864	0	0	10 667	85 308
Novembre	0 352	24 454	4 224	19 304	0	0	5 176	43 762
Décembre	0 063	29 894	4 225	21 570	0	0	10 788	48 222
T4 - 2024	21 358	97 867	17 687	86 738	0	0	39 023	178 338
Total 2024	101 533	464 129	84 638	387 761	50 689	231 884	231 884	1 083 320

Etat estimatif de la taxe transport Corse – Corsica Linea

CORSICA linea			
TAXE CORSE ANNÉE 2024			
		Montant Payé	
JANVIER	122 777,02	28 888	
FÉVRIER	114 583,61	25 873	
MARS	139 020,17	38 428	
AVRIL	206 981,37	48 876	
MAI	251 196,26	54 964	
JUN	249 146,93	52 549	
JUILLET	397 889,32	78 362	
AOÛT	427 890,82	91 878	
SEPTEMBRE	338 870,49	51 175	
OCTOBRE	398 386,27	48 881	
NOVEMBRE	118 585,37	25 881	
DÉCEMBRE	132 006,00	28 884	Provisoire
TOTAL	2 081 281,32		



2.2 Mise en œuvre des traversées reprogrammables sur la ligne Bastia/Marseille pour 2024/2025

Selon l'annexe 1 intitulée « Technique des services » du contrat de DSP, le délégataire se doit d'effectuer 365 rotations par an et a la possibilité d'effectuer 30 rotations supplémentaires.

Selon l'article 17 « Consistance de l'offre » du contrat de la DSP, la Collectivité afin d'optimiser l'organisation du trafic, se réserve la possibilité de reprogrammer des rotations, dans le respect total du nombre de rotations annuelles figurant à l'Annexe 1.

En 2024, 8 rotations réparties entre les mois de janvier, février, novembre et décembre ont été reprogrammées sur cette ligne.

27 rotations supplémentaires ont eu lieu en 2024. A ces rotations viennent se déduire 8 rotations reprogrammables. Au total 19 rotations supplémentaires ont donc été comptabilisées sur les 30 rotations prévues au contrat sur la ligne Bastia/Marseille

2.3 Calendrier prévisionnel suivi activité maritime 2025

Un calendrier semestriel a été mis en place dans lequel sont répertoriés toutes les dates liées aux obligations contractuelles.

Calendrier prévisionnel suivi activité serviziu marittimu																							
Semestre 1																							
Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin								
1 M		Février	1 S			1 S			1 M		Février	1 J		Février	1 D			1 M			1 D		
2 J			2 D			2 D			2 M			2 V			2 L	CSO		2 M			2 L	CSO	
3 V			3 L	CSO	Attestation police assurances maritimes	3 L	CSO	RAD	3 J	RS		3 S			3 M			3 M			3 M		
4 S			4 M		REPORTING	4 M			4 V			4 D			4 M			4 M			4 M		
5 D			5 M			5 M			5 S			5 L	CSO		5 J	RS		5 M			5 J	RS	
6 L	CSO		6 J	RS		6 J	RS		6 D			6 M		REPORTING	6 V			6 M			6 V		
7 M			7 V			7 V			7 L	CSO		7 M			7 S			7 M			7 S		
8 M			8 S			8 S			8 M		NOTIFICATION	8 J			8 D			8 M			8 D		
9 J	RS		9 D			9 D			9 M			9 V		Février	9 L	CSO		9 M			9 L	CSO	
10 V			10 L	CSO		10 L	CSO		10 J	RS		10 S			10 M			10 M			10 M		
11 S			11 M			11 M			11 V			11 D			11 M			11 M			11 M		
12 D			12 M			12 M		CSO	12 S			12 L	CSO		12 J	RS		12 M			12 J	RS	
13 L	CSO		13 J	RS		13 J	RS		13 D			13 M			13 V			13 M			13 V		
14 M		Programme horaires hors disp.	14 V			14 V	RS		14 L	CSO		14 S			14 M			14 M			14 S		
15 M		RAD	15 S			15 S			15 M	RAD	Picnic agricole	15 J	RS	RAD	15 D			15 M			15 D		
16 J	RS		16 D			16 D			16 M			16 V			16 L	CSO	RAD	16 M			16 L	CSO	RAD
17 V			17 L	CSO		17 L	CSO	RAD	17 J	RS		17 S			17 M			17 M			17 M		
18 S			18 M			18 M		ARR DELIB	18 V		ANCEMENT MARCH	18 D			18 M			18 M			18 D		
19 D			19 M			19 M			19 S			19 L	CSO		19 J	RS		19 M			19 J	RS	
20 L	CSO		20 J	RS		20 J	RS		20 D			20 M		Février	20 V			20 M			20 V		
21 M	TTAN TT		21 V			21 V			21 L	CSO	TT	21 S			21 M			21 M			21 S		
22 M			22 S			22 S			22 M			22 J	RS		22 D			22 M			22 D		
23 J	RS		23 D			23 D			23 M			23 V			23 L	CSO		23 M			23 L	CSO	
24 V			24 L	CSO		24 L	CSO		24 J	RS		24 S			24 M			24 M			24 S		
25 S			25 M			25 M			25 V			25 D			25 M			25 M			25 D		
26 D			26 M			26 M		PRESENTATION CA	26 S			26 L	CSO		26 J	RS		26 M			26 J	RS	
27 L	CSO		27 J	RS		27 J	RS		27 D			27 M			27 V			27 M			27 V		
28 M			28 V			28 V			28 L	CSO		28 S			28 M			28 M			28 S		
29 M			29 S			29 S			29 M			29 J	RS		29 D			29 M			29 D		
30 J	RS		30 D			30 D			30 M			30 V			30 L	CSO		30 M			30 V		
31 V			31 L	CSO		31 L	CSO		31 J	RS		31 S			31 M			31 M			31 S		



2.4 Création d'un tableau CCI/OTC

Le service à créé un tableau focus fret en étroite collaboration avec la CCI, dans le but d'harmoniser les déclarations faites en tonnages (CCI-Cies) avec celles en mètres linéaires (OTC- Cies) via IRIS LINER.

PROPRIO	TONNES (Poids Marchandises + Tare Véhicule) CCI										METRES-LINEAIRES (OTC)										NEW - METRES-LINEAIRES (CCI- IRIS LINER) - VARIATION AVEC CHIFFRES OTC												
	2023			2024			VIN-1-ENTREE	VIN-1-SORTIE	VIN-1-TOTAL	2023			2024			VIN-1-ENTREE	VIN-1-SORTIE	VIN-1-TOTAL	2024			V OTC 2024 / V CCI 2024 ENTREE	V OTC 2024 / V CCI 2024 SORTIE	V OTC 2024 / V CCI 2024 TOTAL									
	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL				ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL				ENTREE	SORTIE	TOTAL												
CORSICA LINEA	ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL				ENTREE	SORTIE	TOTAL	ENTREE	SORTIE	TOTAL				ENTREE	SORTIE	TOTAL												
Janvier	4 167	1 332	5 499	4 047	1 587	5 634	-120	-2,88%	235	17,64%	115	2,83%	2 639	2 004	4 643	2 710	2 284	4 994	71	2,63%	280	13,97%	351	7,58%	2 330	2 273	4 583	-400	-14,76%	-11	-0,48%	-411	-8,23%
Février	4 852	1 387	6 239	4 955	1 714	6 669	103	2,12%	-273	-13,74%	-170	-2,43%	3 543	3 033	6 576	2 604	2 620	5 224	-933	*****	-413	*****	-1 352	*****	2 756	2 600	5 356	152	5,84%	-20	-0,76%	132	2,53%
Mars	5 627	2 079	7 706	6 009	2 201	8 210	382	6,75%	122	5,87%	504	6,54%	4 503	3 004	7 507	3 880	3 136	7 026	-613	*****	132	4,35%	-481	-6,41%	3 879	3 130	7 009	-749	-19,32%	-6	-0,15%	-17	-0,24%
Avril	5 686	2 399	8 085	5 212	1 669	6 901	-484	-8,50%	-730	-29,60%	-1 194	*****	3 645	3 599	7 244	3 153	2 539	5 732	-452	*****	-1 060	*****	-1 512	*****	3 156	2 533	5 689	-37	-1,18%	-6	-0,24%	-43	-0,75%
Mai	4 882	1 939	6 821	5 095	2 030	7 125	213	4,36%	91	4,65%	304	4,46%	3 832	2 840	6 672	3 445	2 901	6 346	-387	*****	61	2,35%	-326	-4,80%	3 218	2 874	6 092	-227	-6,59%	-27	-0,35%	-254	-4,00%
Juin	5 763	1 980	7 753	6 607	2 507	9 114	844	14,60%	917	25,36%	1 361	17,55%	3 847	3 089	6 945	3 801	3 450	7 331	34	0,88%	352	11,36%	388	5,58%	4 082	3 431	7 493	181	4,86%	-19	-0,55%	162	2,21%
Juillet	5 821	2 154	7 955	6 000	2 680	8 680	179	3,08%	548	25,59%	725	9,11%	4 002	3 112	7 114	4 061	3 557	7 618	59	1,47%	445	14,30%	504	7,08%	3 595	3 541	7 136	-488	-14,48%	-16	-0,45%	-482	-6,33%
Aug.	4 697	2 046	6 743	4 394	2 199	7 113	17	0,35%	153	7,48%	170	2,45%	3 216	3 132	6 410	2 907	2 866	5 773	-311	-9,66%	-326	*****	-637	-9,34%	3 146	2 850	5 996	-239	-8,22%	-16	-0,55%	223	3,86%
Septembre	4 236	2 155	6 451	4 590	2 443	7 033	294	6,84%	289	13,36%	582	9,02%	2 933	3 962	6 895	3 138	2 823	5 967	205	6,30%	-1 133	*****	-928	*****	2 919	2 817	5 736	-219	-8,36%	-12	-0,42%	-231	-3,87%
Octobre	5 439	2 014	7 453	6 028	2 460	8 488	589	10,83%	446	22,34%	1 035	13,83%	3 374	2 826	6 200	3 692	3 504	7 196	318	9,43%	678	*****	936	16,06%	3 883	3 216	7 085	-777	-4,75%	-288	-8,22%	-111	-1,54%
Novembre	5 311	1 932	7 243	4 161	1 628	5 779	-1 150	-21,64%	-164	-8,23%	-1 324	*****	3 665	2 438	6 103	2 705	2 388	5 093	-360	*****	-110	-4,40%	-1 070	*****	2 683	2 377	5 060	-22	-0,81%	-11	-0,48%	-33	-0,65%
Décembre	2 980	1 172	4 152	3 010	1 175	4 185	30	1,01%	3	0,26%	33	0,79%	1 887	1 673	3 560	1 935	1 518	3 453	48	2,54%	-195	-9,26%	-107	-3,01%	1 634	1 503	3 137	-101	-6,22%	-15	-0,39%	-116	-3,36%
Total	59 731	23 239	82 970	60 616	24 453	85 111	687	1,48%	1 254	5,40%	2 141	2,58%	41 088	34 841	75 929	38 161	33 592	71 753	-2 927	-7,12%	-1 249	-3,58%	-4 176	-5,58%	37 427	33 945	70 572	-734	0	-447	0	-1 191	0

2.5 Rajout d'une colonne « Commentaires » sur les rapports d'activités des délégataires.

Tous les mois, les délégataires transmettent à l'OTC un rapport d'activité reprenant le trafic ainsi que les données du mois écoulé.

Il leur a été demandé de rajouter une colonne, nous informant de la cause de leur retard qui peut être technique, météorologique ou autre.

Avance au TPLM hh:mm	Retard au TPLM hh:mm	Cause	Commentaire
0:06			
	12:15	X	retard au départ non rattrapé
	5:10	X	retard au départ non rattrapé
	1:08	M	Mer forte
	0:09	X	retard au départ non rattrapé
	0:05	CE	
	0:59	M	Mer forte
0:02			
	0:50	M	Mer forte
	3:00	X	grève dockers



A cela en découle un meilleur suivi reprenant les annulations et modifications des traversées sur l'ensemble des lignes pouvant être sujettes à réfections et/ou à pénalité.

Date traversée	Traversée	Compagnie	Navire	Annulations(A) Modifications (M)	Commentaires
19-20/01/2024	IR/MRS remplacé par BIA/MRS	CL	MONTE D'ORO	M	Monte D'Oro fera escale à Bastia au lieu de IR cause météo
20-21/01/2024	BIA/MRS	CL	A GALEOTTA/PAGLIA ORBA	A	Annulation de 2 rotations en période de basse saison
27-28/01/2024			PASCAL PAOLI	A	
17-18/01/2024	PV/MRS remplacé par AJA/MRS	LM	GIROLATA	M	Modification MRS/PV/MRS pour MRS/AJA/MRS cause fermeture du port - déroutage sur AJA

2.6 Création d'un journal d'activité OTC

Le service maritime en collaboration avec le service aérien et le service communication ont décidé de réaliser un journal d'activité de l'Office des Transports reprenant les moments marquants de 2024.

Ce journal, en cours de réalisation sera présenté en premier lieu en interne, puis aux administrateurs de l'OTC lors d'un prochain CA.

2.7 Préparation du CSO

Tous les lundis, une réunion a lieu avec le service maritime, les délégataires, la CCI et les transporteurs afin de faire un état des lieux de la semaine écoulée et des tendances de celle à venir. La plupart des décisions, notamment en termes de traversées reprogrammables/supplémentaires sont prises en CSO.

En amont de ces CSO, deux tableaux sont créés :

- Un tableau hebdomadaire en comparatif à l'année N-1

COMPARATIF FRET SEMAINE 42 - ANNEE 2024					
LIGNE	COMPAGNIE	PL 2023	PL 2024	COMPARATIF PL 2023/2024	PL moyen TRAVERSEES 2024
AJA	CL	4587	6372	1785	910
	LM	8459	7737	-722	1005
BIA	CL	17907	18879	1072	1355
IR	CL	2345	2347	2	301
PRUPIA	CL	1286	1616	330	269
PV	LM	3032	4096	767	783
TOTAL		38516	41750	3234	



- Un tableau mensuel comparatif Réalisé 2024 - CEP contractualisés.

oct-24				
LIGNE	COMPAGNIE	ML2024	ML PREVUS CEP	COMPARATIF ML - CEP 2024
AJA	CL / LM	60863	62285	-1422
BIA	CL	78860	73625	5235
IR	CL	9536	10260	-724
PRUPIA	CL	7151	6350	801
PV	LM	21541	20710	831
TOTAL		177951	173230	4721

2.8 Réunion agrumiculteurs

Chaque année, l'OTC convit à deux reprises les agrumiculteurs, les transporteurs ainsi que les délégataires à une réunion.

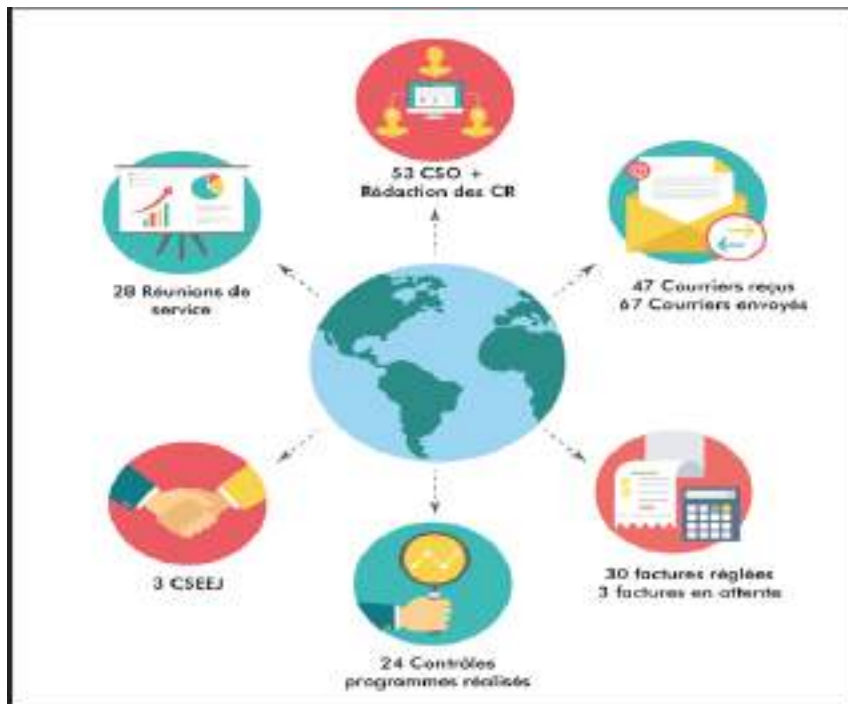
- La première ayant eu lieu le 18 avril 2024, avait pour thématique le bilan de la campagne agrumes 2023/2024. Il a été évoqué une saison plutôt fluide, avec plus de 29 000 tonnes expédiées. Les prévisions annoncées sont très encourageantes, avec notamment l'ouverture d'une usine de transformation d'agrumes en jus en novembre 2023 qui a permis moins de perte et de ce fait transformer 1500 tonnes d'agrumes en jus.
- La deuxième réunion a eu lieu le 26 septembre 2024, les prévisions sont très prometteuses, avec une projection de 40 000 tonnes récoltées et 35 000 expédiées. Dans le cadre des traversées reprogrammables, Corsica Linea a proposé d'aménager les horaires d'arrivées les lundis à Marseille. Les deux compagnies délégataires ont annoncées l'arrivée prochainement de deux nouveaux navires pour La Méridionale, et d'un navire pour Corsica Linea.

Lors de ces deux réunions ont été évoqués deux problèmes majeurs :

- l'un concerne l'augmentation des mauvaises conditions météorologiques en Corse qui de ce fait entraînent de nombreuses modifications de traversées.
- l'autre concerne la situation hydrique de la Corse, qui a pu malgré tout être stabilisée grâce au barrage de Calacuccia.



3. Suivi de l'exécution CDSP 2023/2029 pour l'année 2024



3.1 Contexte général

La frise présentée ci-dessous reprend les moments forts de l'année 2024 dans le maritime.





3.2 Point sur les traversées

Le tableau ci-dessous est un comparatif 2023/2024 du nombre de traversées effectuées par les compagnies délégataires.

Pour rappel l'année 2023 a connu de nombreuses annulations de traversées dues à de mauvaises conditions météorologiques. L'année 2024 a également subi des modifications d'exploitation en majeure partie dues à des mouvements sociaux qui ont engendré l'annulation de 19 traversées.

En comparant les deux années, nous constatons une augmentation de 34 traversées, soit 17 rotations toutes lignes confondues (hors traversées supplémentaires) en 2024.

TABLEAU COMPARATIF NBRE TRAVERSEES EFFECTUEES 2023/2024			
LIGNES	2023	2024	Ecart 2023/2024
Ajacciu/Marseille	713	730	17
Bastia/Marseille	717	712	-5
Bastia+/Marseille	53	54	1
Isula/Marseille	298	308	10
Pruprià/Marseille	302	310	8
Porti-Vechju/Marseille	303	307	4
Total	2386	2421	34

3.3 Annulations et modifications des traversées pour l'année 2024

Le tableau ci-dessous reprend le cumul des annulations et des modifications de traversées pour l'année 2024.

Comme évoqué précédemment la majeure partie des annulations concerne les mouvements sociaux (19 annulations) pour seulement 2 annulations engendrées par des conditions météorologiques instables.

Concernant les modifications des traversées, 12 sont dues de mauvaises conditions météorologiques, 2 sont liées à un problème technique et pour finir 7 sont la conséquence de l'organisation de la venue du Pape en Corse.

A titre informatif, en 2024 il a été recensé 20 jours de conditions météorologiques défavorables contre 59 jours en 2023.

Sur un cumul de 2421 traversées réalisées en 2024, le service public a rencontré 21 annulations et 21 modifications de traversées.

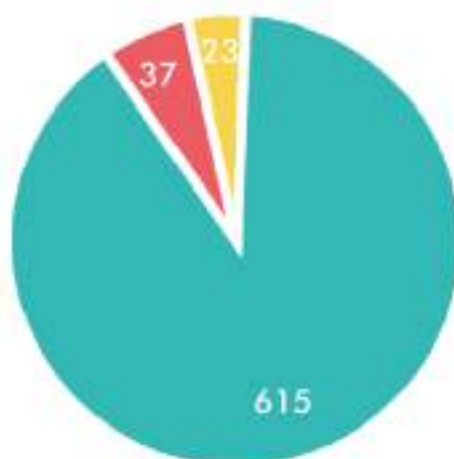


	CAUSE	MODIFICATIONS	ANNULATIONS
	METEO	12	2
	TECHNIQUE	2	
	MOUVEMENTS SOCIAUX		19
	VISITE PAPE	7	

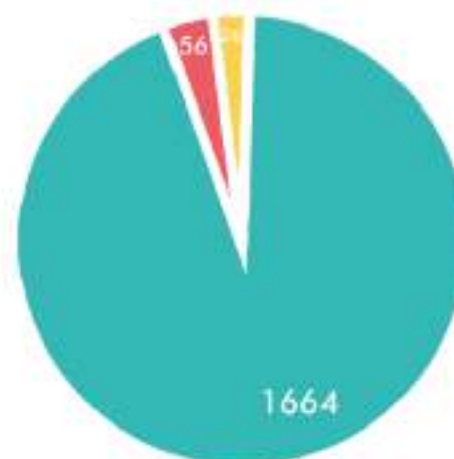
3.4 Contrôle des horaires

Tous les mois, le service maritime contrôle les horaires d'arrivées des navires de la DSP. Ce contrôle permet en fin d'année d'alimenter le bilan de la qualité de service.

CONTRÔLE DES HORAIRES DE
TRAVERSÉES LA MÉRIDIONALE



CONTRÔLE DES HORAIRES DES
TRAVERSÉES CORSICA LINEA



- Traversées à l'heure prévue
- Traversées arrivées en retard (inférieur à 15 min)
- Traversées arrivées en retard (supérieur à 15 min)

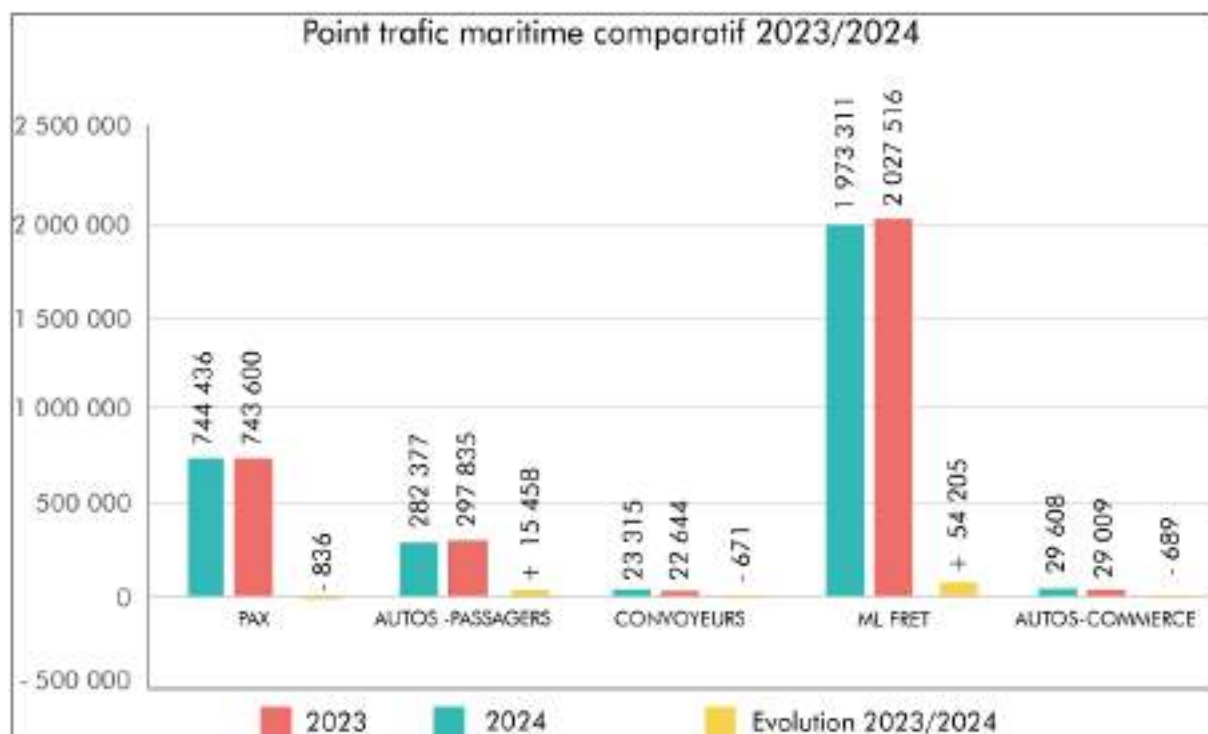


3.5 Point trafic

Le tableau ainsi que le graphique présenté ci-dessous représentent un comparatif 2023/2024 du trafic DSP maritime.

Malgré une baisse du nombre de passagers (PAX), il est important de souligner la hausse du trafic fret, avec 54 205 ml transités en plus sur 2024 toutes lignes confondues.

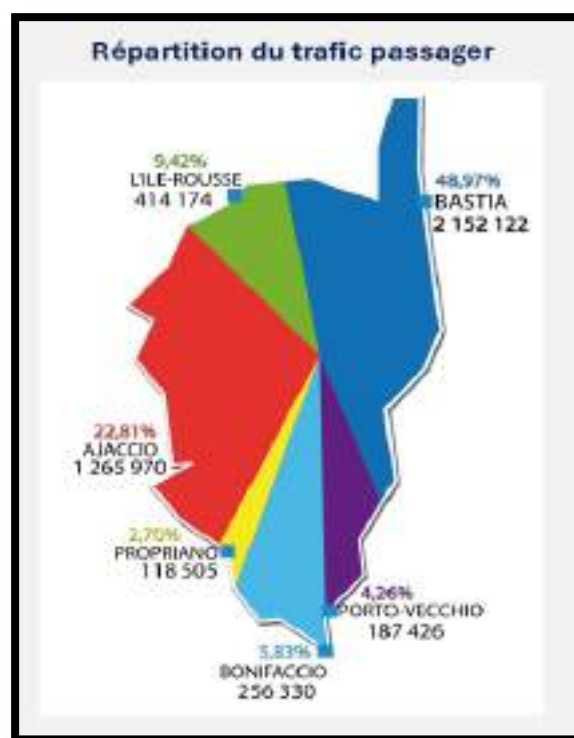
POINT TRAFIC DSP MARITIME 2023/2024			
	2023	2024	Evolution 2023/2024
PAX	744 436	743 600	-836
AUTOS-PASSAGERS	295 783	297 884	2 101
NBRE CONVOYEURS	23 315	22 644	-671
ML FRET	1 973 311	2 027 516	54 205
AUTOS-COMMERCE	29 698	29 009	-689





3.6 Représentation du trafic passager sur l'ensemble des ports Corse.

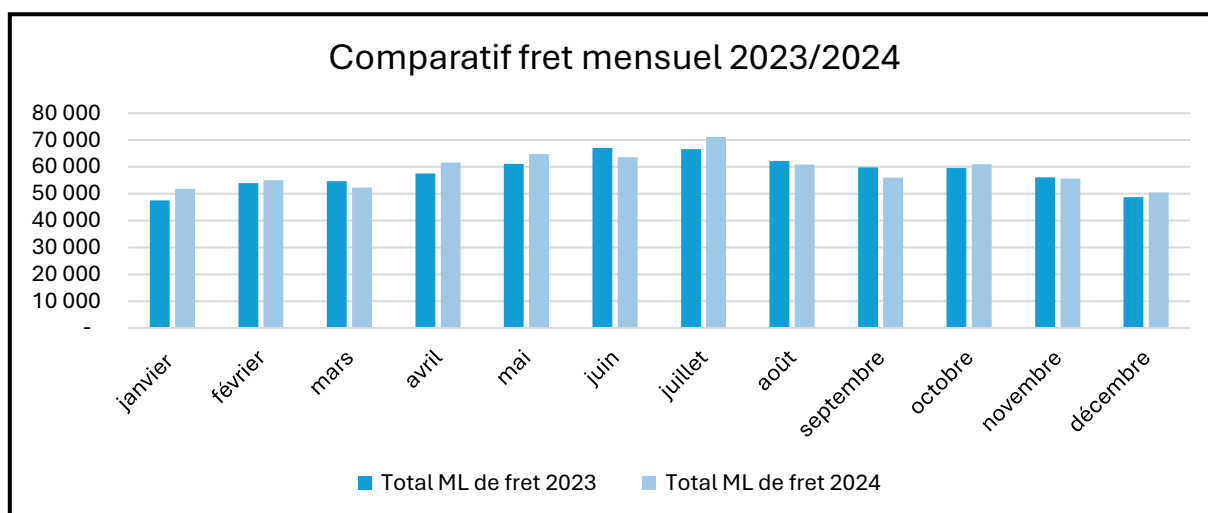
*sources : CCIT

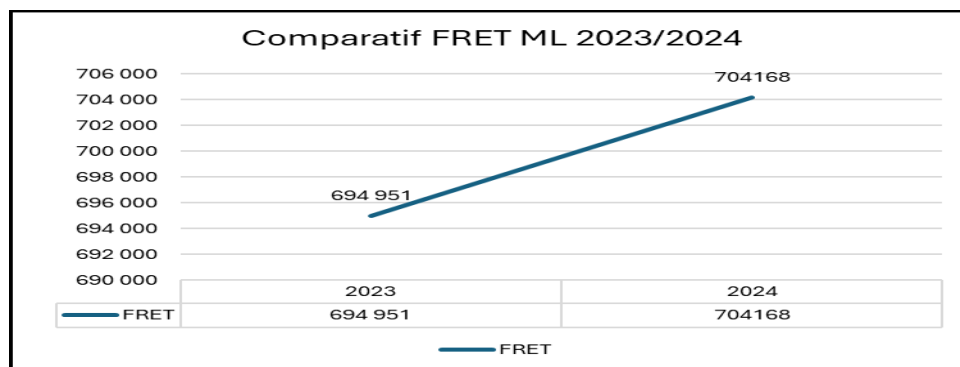


4. Suivi du trafic maritime Fret – Année 2024

- Ligne Aiacciu/Marseille – Année 2024

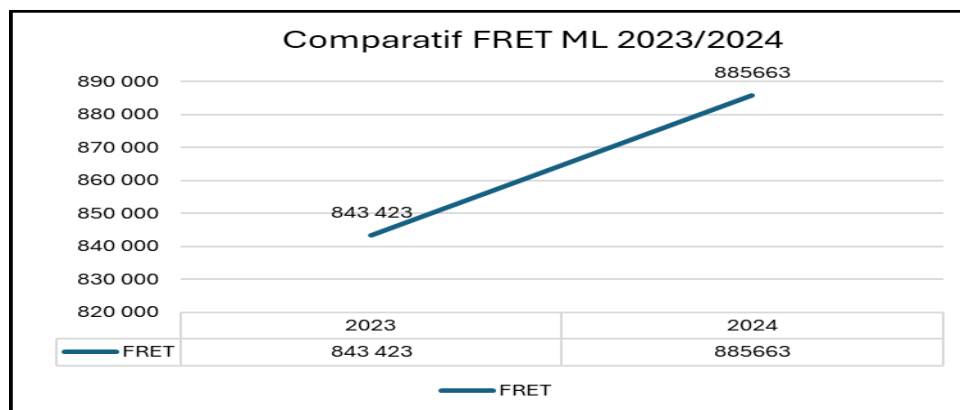
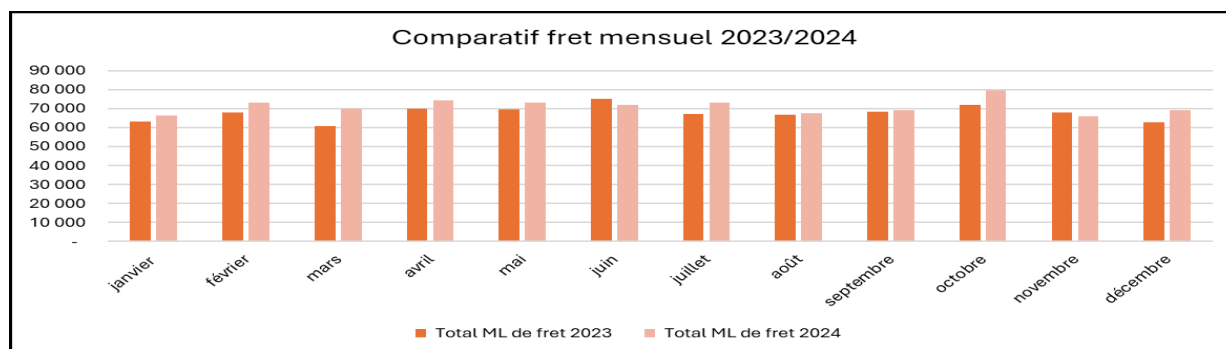
L'année 2024 en comparatif à 2023, sur la ligne Aiacciu / Marseille a connu une augmentation de 9217 ml de fret.





- Ligne Bastia/Marseille – Année 2024

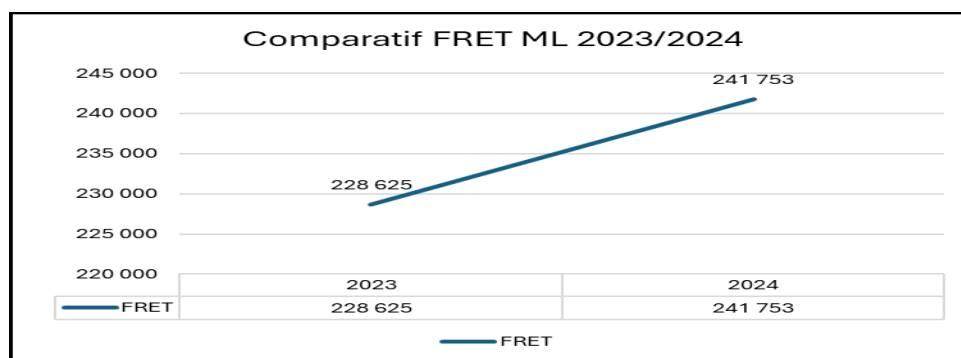
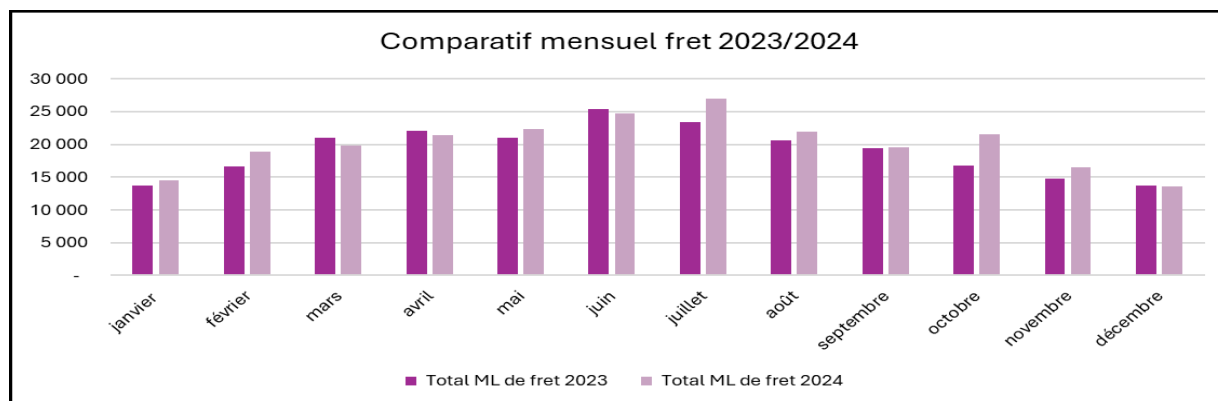
La ligne Bastia/Marseille connaît la hausse la plus importante (+42 240 ml) en termes de fret en comparaison à 2023.





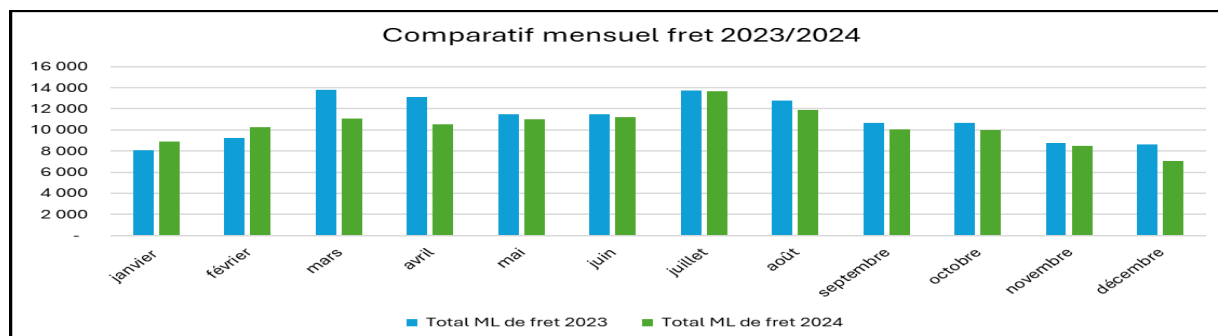
- Ligne Porti-Vechju/Marseille – Année 2024

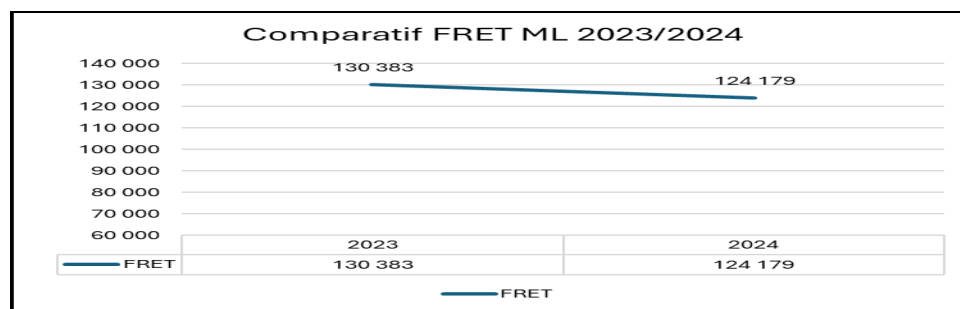
La ligne Porti-Vechju/Marseille connaît une augmentation assez importante (+13 128 ml) en comparaison avec l'année 2023.



- Ligne L'Isula/Marseille – Année 2024

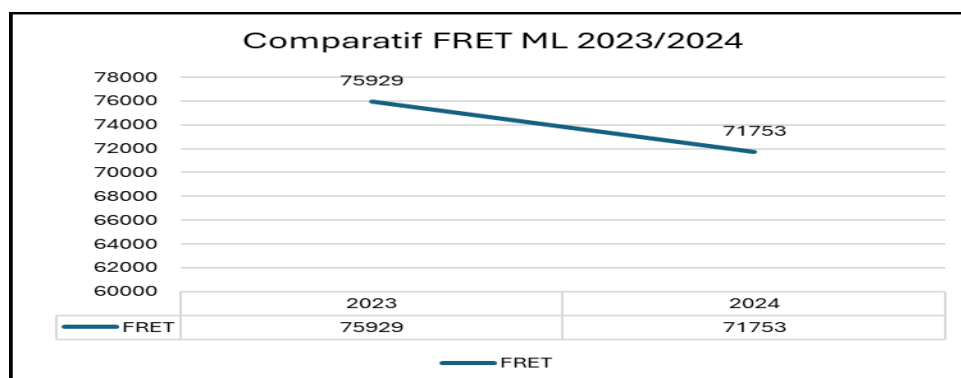
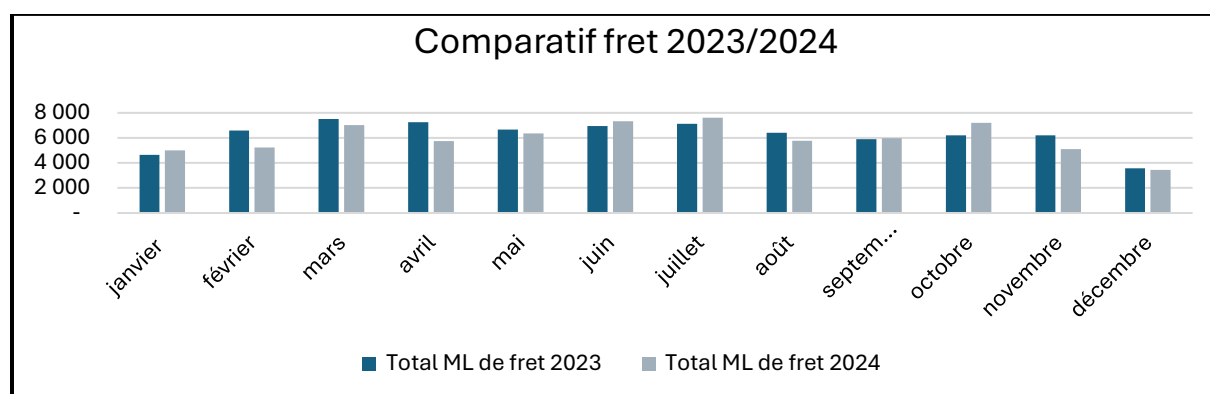
La ligne L'Isula/Marseille connaît une baisse assez conséquente en termes de fret, à savoir -6 203 ml.





- Ligne Prupia/Marseille – Année 2024

La ligne Prupia/Marseille a connu également une baisse de 4176 ml fret.

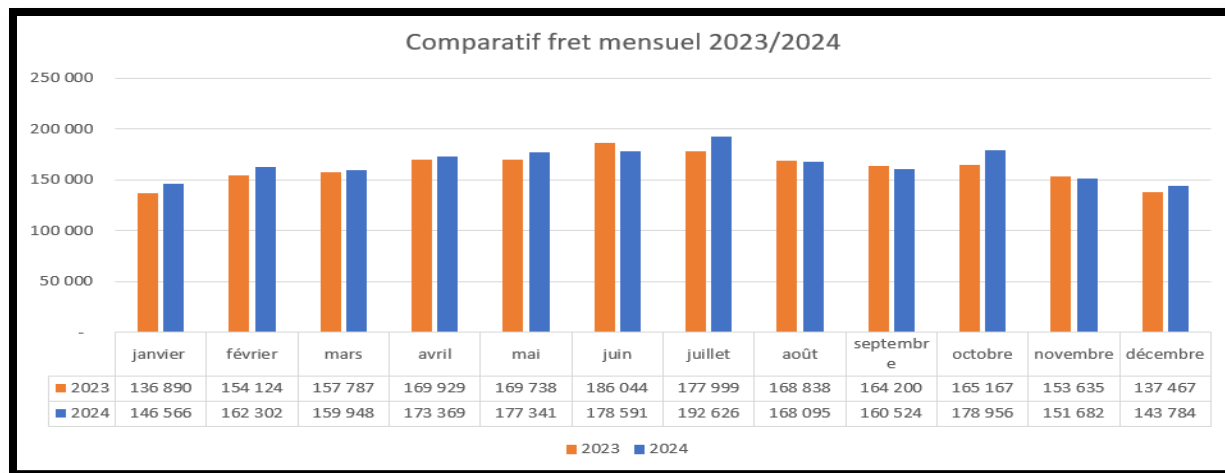




4.1 Comparatif 2023/2024 fret toutes lignes DSP confondues.

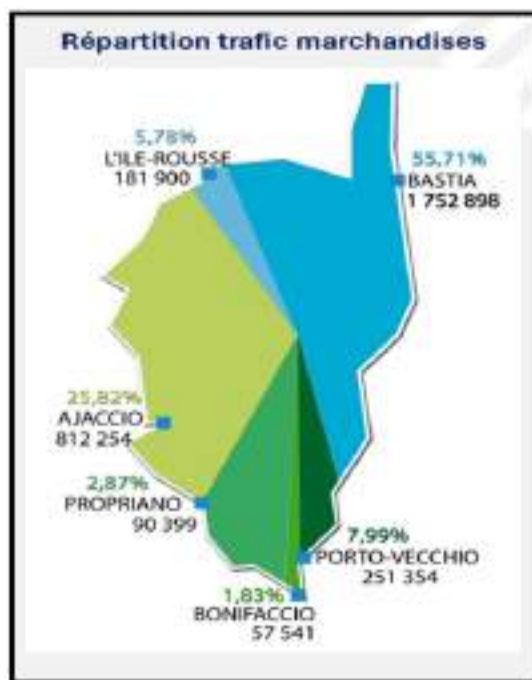
Le tableau ci-dessous reprend le comparatif trafic fret mensuel toutes lignes confondues.

Le trafic fret est pratiquement en hausse sur l'ensemble des mois, avec une augmentation conséquente en juillet ainsi qu'en octobre avec l'ouverture de l'enseigne Auchan sur toute la Corse.



4.2 Représentation du trafic fret 2024 par port

*sources : CCIT

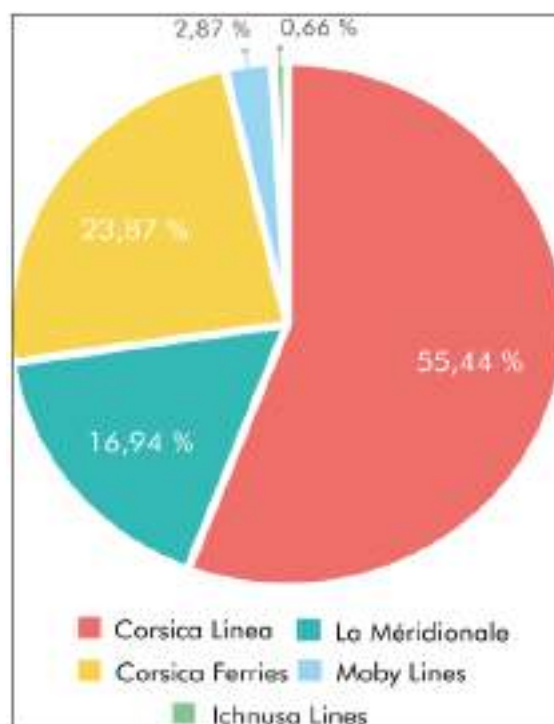




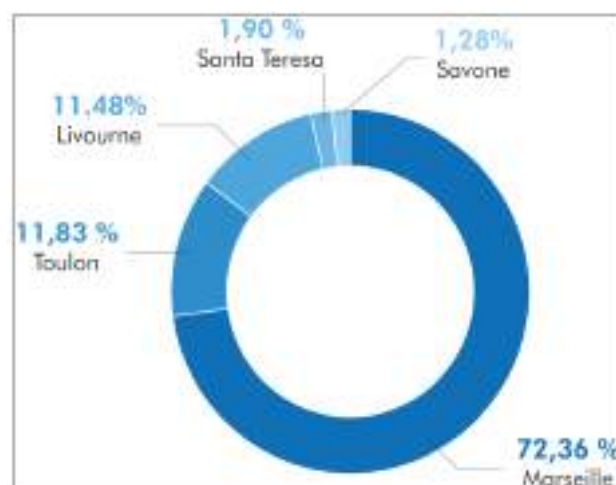
4.3 Représentation trafic fret sur les différentes lignes par compagnie

Les tableaux présentés ci-dessous mettent en avant l'importance de nos lignes de service public.

Représentation part marché fret 2024 par compagnie sur les 6 ports



Représentation du fret transitant sur les différentes lignes





Représentation part marché fret par compagnie comparatif 2023/2024



5. Dispositif fret

A compter du 1^{er} janvier 2023, le dispositif a subi une évolution de tarifs.

Les conventions de délégations de service public maritime en cours (2023-2029) sont conformes aux nouvelles OSP votées par l'Assemblée de Corse.

Ainsi le « tarif de base » pour le fret roulant ou conventionnel a été établi à **40€ HT** par mètre linéaire (au lieu de 35€/ml dans les précédentes conventions).

Elles prévoient également une tarification spécifique pour le transport de marchandises produites et/ou transformées en Corse, comme suit :

- **20€ le mètre linéaire** pour toute marchandise relevant de la catégorie dite « Export » ou « Matières premières »,
- **15€ le mètre linéaire** pour toute marchandise relevant de la catégorie dite « Export+ ».



a. Rappel du dispositif fret

Il est important de préciser que l'étude de ces dossiers nécessite un contrôle et un suivi quotidien par l'intervention d'un agent à temps complet.

Les chargements éligibles aux différents **tarifs spécifiques** sont les suivants :

- ☐ Les productions agricoles agroalimentaires et aux produits manufacturés ou industriels réalisés sur le territoire de la Corse ;
- ☐ Les marchandises élaborées en Corse à partir de matières premières produites et transformées en Corse certifiées par un organisme compétent ;
- ☐ Les matières premières à destination de la Corse et destinées à être transformées en Corse. Les entrants doivent être indispensables au produit fini élaboré en Corse.

A titre informatif, depuis 2017, 76 sociétés Corses ont bénéficié de ces tarifs.

b. Justificatifs demandés

Pour adhérer à ce dispositif fret, des justificatifs sont demandés aux chargeurs, aux transporteurs ainsi qu'aux compagnies maritimes.

Les chargeurs doivent fournir les éléments précités ci-dessous :

- Fiche de renseignements OTC
- Grille tarifaire transporteur
- Bon de livraison et/ou lettre de voiture (adresse destinataire, volume livraison et typologie de livraison)
- Titre de transport
- Facture *mensuelle transporteur routier / Facture chargeur-client final* –
- Certification organisme agréé AOP, AOP, IGP (export+)

Les compagnies maritimes délégataire se doivent de fournir :

- Titre de transport
- Facture
- Suivi « Avoir »

Les transporteurs ont également l'obligation de fournir :

- Titre de transport
- Bon de livraison
- Suivi « Avoir »



c. Etapes clés

Etape 1 : Dépôt dossier auprès des services de l'OTC

En premier lieu, le chargeur se doit de fournir une fiche de renseignements ainsi que sa grille tarifaire. S'il n'y a pas d'évolution tarifaires en cours d'année, il n'est pas nécessaire de la joindre pour chaque dossier déposé.

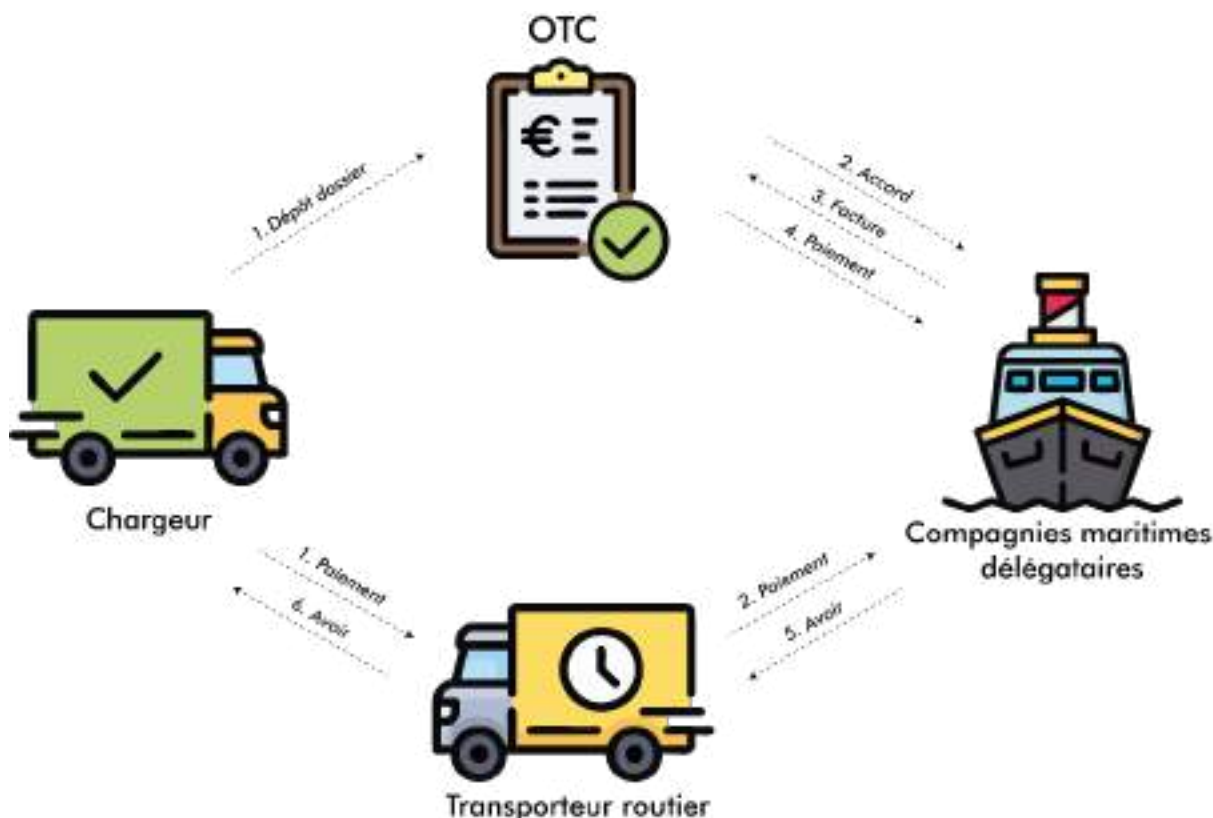
Par la suite, un bon de Livraison et/ou lettre de voiture (adresse destinataire, volume livraison et typologie de livraison) ainsi qu'une certification organisme agréé AOP, IGP, AOC (export+) doivent être fournis afin de vérifier la fiabilité du dossier.

Etape 2 : Complément dossier OTC

Une facture « *transporteur routier* » est envoyée mensuellement.

Etape 3 : Contrôle inopiné ou aléatoire OTC

Il peut être demandé en cas de contrôle, une facture chargeur-client final ainsi qu'un titre de transport maritime aux transporteurs.





5.1 Comparatif 2023/2024 – Avoirs fret

Entre 2023 et 2024, nous constatons une hausse de 116 339.97€ concernant le montant des avoirs, due en partie à deux facteurs majeurs :

- Le changement du montant des aides (de 35€/ml à 40€/ml)
- Hausse du nombre de chargeurs

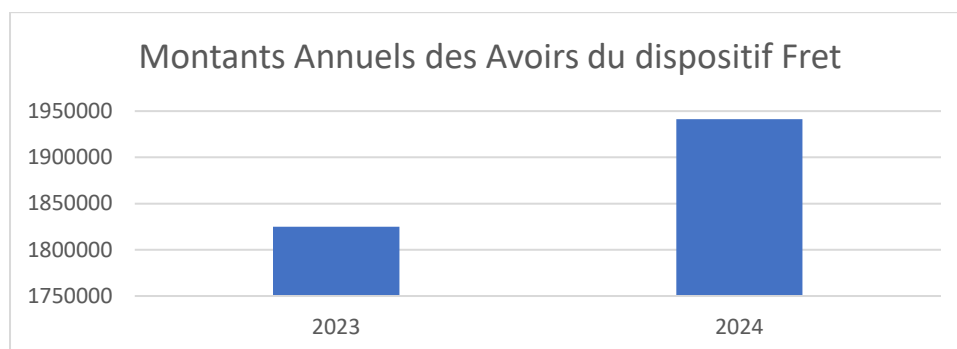
Année 2023

TOTAL AVOIRS 2023 PAR COMPAGNIE	CORSICA LINEA 1 700 349,35 €	LA MERIDIONALE 124 479,26 €
CUMUL AVOIRS 2023	1 824 828,61 €	

Année 2024

TOTAL AVOIRS 2024 PAR COMPAGNIE	CORSICA LINEA 1 814 580,58 €	LA MERIDIONALE 126 587,00 €
CUMUL AVOIRS 2024	1 941 167,58 €	

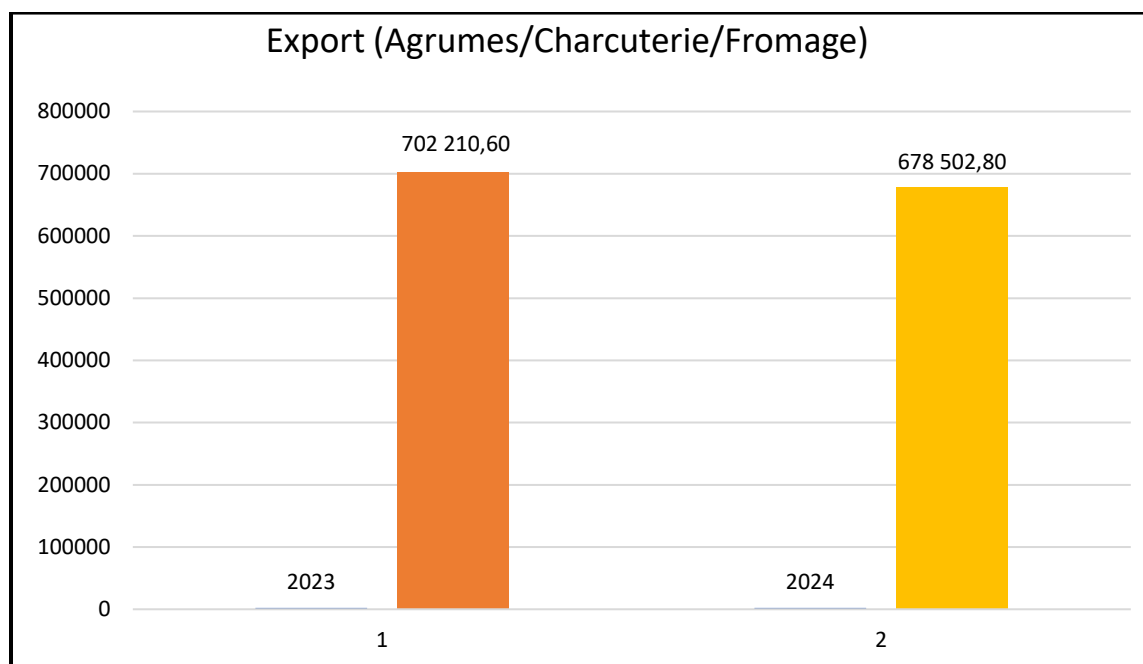
Comparatif 23/24 concernant les avoirs fret



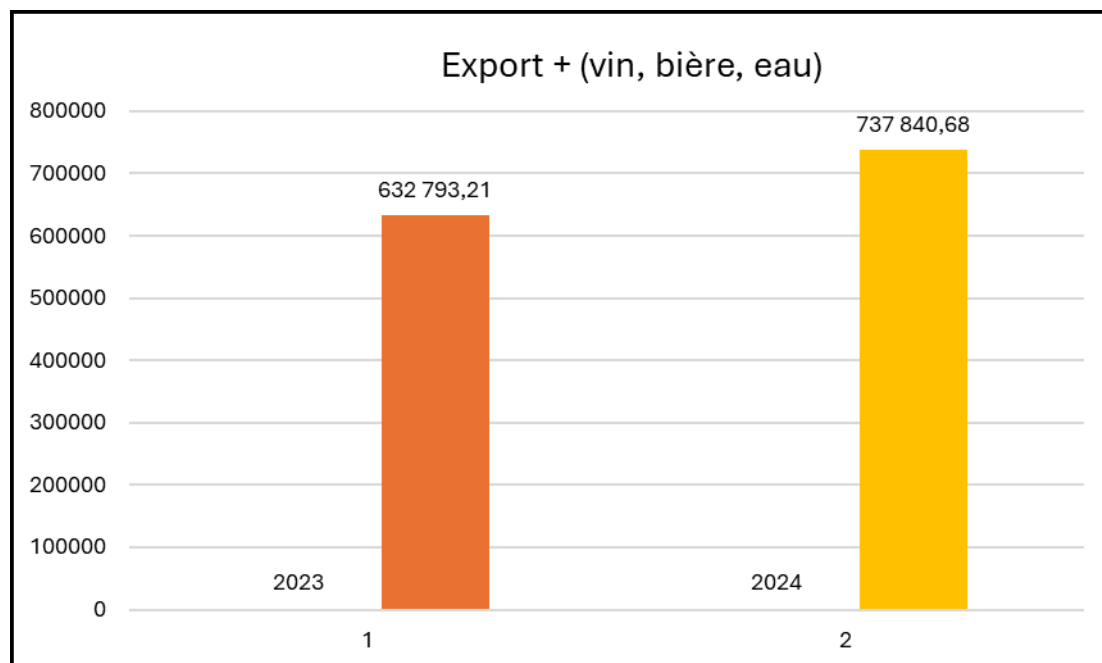


5.2 Comparatif 2023/2024 en termes Export, Export+ et matières premières

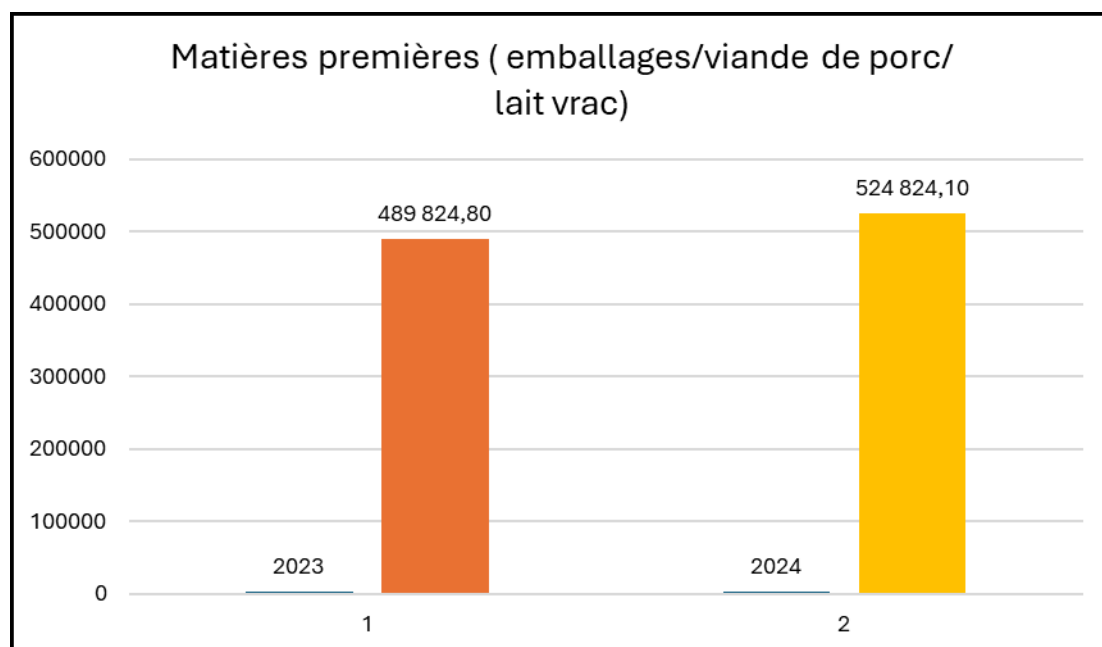
La quantité de marchandises en Export sur l'année 2024 reste en légère baisse (-3.37%) par rapport à 2023, essentiellement dû à l'abaissement de l'export de clémentines ainsi que le départ de trois chargeurs ne souhaitant plus bénéficier du dispositif.



La quantité de marchandises en Export+ sur l'année 2024 connaît une belle hausse en comparatif à 2023 (+16.61%) possiblement liée à la hausse du nombre de palettes exportées, ainsi que l'adhésion de 2 chargeurs souhaitant bénéficier du dispositif.



La quantité de marchandises Matières Premières en 2024 est également en hausse (+7.14%) avec l'arrivée dans la filière Agrumiculteurs de l'aide à l'import des emballages.





5.3 Tendances

Le niveau du montant des aides pour 2024 est en hausse par rapport à 2023, établissant ainsi un nouveau montant record de la quantité de marchandises bénéficiant du dispositif, en atteignant la somme de 1 941 167,58 €.

En effet, le montant des avoirs de l'année 2024 reste supérieur à 2021, année jusqu'alors de référence avec un montant qui avait atteint la somme de 1 938 938,23 €.

6. Suivi des factures – Année 2024

Dans le cadre des marchés publics et des conventions, le service maritime analyse et valide les factures présentées. Ces factures issues de ces marchés se divisent en deux à savoir une partie à bons de commande nommée ci-dessous « Partie à BDC » puis d'une partie forfaitaire. Les conventions sont répertoriées à part dans le tableau présenté ci-dessous.

Les compensations financières sont le versement mensuel aux compagnies délégataires.

Les avoirs fret concernent le dispositif fret présenté ci-dessus.

Pour l'année 2024, le cumul total est de 108 298 732.58€.

Partie à BDC	198 744,00 €
Part forfaitaire	30 480,00 €
Partie convention	323 596,00 €
Compensations financières	105 804 745,00 €
Avoirs fret	1 941 167,58 €
Total année 2024	108 298 732,58 €



7. Suivi des marchés

Un marché d'audit environnemental, économique, financier et comptable concernant les DSP maritime 2023-2029 pour les périodes 2025-2026-2027 est en cours de renouvellement.

Un marché « Accompagnement économique, comptable et financier de l'OTC dans le domaine des transports maritime de la Corse à compter du 01/04/2025 pour une durée de 24 mois » a été lancé.

Ces deux marchés sont en cours d'attribution.

*

*

*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

